

Conseil d'Administration

Séance du **10 DÉCEMBRE 2024**

COMPTE-RENDU

1. Informations de la Présidente
2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 5 novembre 2024

Enjeux Stratégiques

3. Budget Rectificatif 2024
4. Budget Initial 2025
5. Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) : schéma Directeur et plan d'actions « Transition Écologique »
6. Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière 2025-2029 (information, échanges)

Ressources Humaines

7. Campagne d'emplois 2025
8. Bilan de la campagne de repyramide 2024 (information, échanges)
9. Choix des sections du Conseil National des Universités (CNU) retenues pour le repyramide 2025 de Maîtres de Conférences (MCF)
10. Procédure relative à la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités, dite de « Repyramide » – année 2025
11. Procédure de gestion de la campagne d'avancement de grade des personnels enseignants-chercheurs
12. Loi de Programmation de la Recherche (LPR) : repyramide Assistants-Ingénieurs (ASI) 2025
13. Modalités d'attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) à destination des hospitalo-universitaires – année 2025

Vie Universitaire

14. Critères 2025 du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE)
15. Modification des conditions d'utilisation des locaux de l'Université de Lorraine, au bénéfice des élus étudiants et des associations étudiantes labellisées « AssoUL »

Formation & Insertion Professionnelle

16. Capacités d'accueil et modalités d'admission – rentrée 2025
17. Politique tarifaire – rentrée 2025
18. Modification du cadrage de Diplômes d'Université (DU) ou de Diplômes Nationaux
19. Création du Diplôme d'Université (DU) *BioMIM*
20. Création du Parcours-type en Licence Professionnelle *Agronomie*
21. Création du Parcours-type du Master *Pratique et Ingénierie de Formation*
22. Création du Certificat de Défense et de Sécurité

Recherche & Valorisation

23. Détermination du nombre de semestres pour « Congés pour Recherche ou Conversions Thématiques » (CRCT) pour l'année universitaire 2025-2026

Affaires Financières & Comptables

24. Politique de voyage relative aux déplacements **→ AJOUTÉ**

Question(s) diverse(s)

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme BOULANGER Hélène, Présidente

Collège A : Mme DORIAT-DUBAN Myriam, M. JOUZEAU Jean-Yves, M. SCHMIT Christophe, M. Jean-Marc MARTRETTTE, M. GARET Olivier

Collège B : M. LEYMARIE Stéphane, M. DIOU Camille, M. SOULEY ALI Harouna, Mme SINAGAGLIA-AMADIO Sabrina, M. GNAEDINGER Éric, LE FLOCH Vasilica,

Collège BIATSS : M. METZGER Jean-Luc, M. GREENWOOD James, M. DUSSOUBS Bernard, Mme RABAN Catherine

Collège des usagers :

Collège des personnalités extérieures :

Étaient représentées

Par leur suppléant :

Mme BARDOL Clara

représentée par son suppléant M. GOULIN Natan

Mme TRIPODI Axelle

représentée par son suppléant M. SCHMIDT-MERJAY Paul-Alexandre

Étaient représentés

Par Procuration :

Mme DENOOZ Laurence
M. CAMUS Vianney

procuration à
procuration à

M. JOUZEAU Jean-Yves ou à M. SCHMITT Christophe
M. GOULIN Natan ou à M. METZGER Jean-Luc ou à M. GARET Olivier

M. GROS DIDIER François
Mme MOINARD Patricia
Mme FRANÇOIS Isabelle
M. TORRIS Jean-Paul

procuration à
procuration à
procuration à
procuration à

M. LEYMARIE Stéphane
M. SCHMITT Christophe
M. METZGER Jean-Luc ou à Mme BOULANGER Hélène
Mme BOULANGER Hélène

Étaient excusés :

Mme CREUSOT Nicole (arrivée à 9 :12)
M. MARY Gérard (arrivée à 9 :12)
M. VANNESTE Arnaud (arrivée à 9 :25)

M. SCIAMANNA Marc

Étaient absents :

Mme CAMMARA Lou
Mme MORBÉ Muriel
Mme PEREZ Sylvie

Invités :

Mme La Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur la Recherche et l'Innovation de la région académique GRAND EST ou son représentant (**Mme COMTE Isabelle**)
Mme DORIAT-DUBAN Myriam, première Vice-présidente, Vice-présidente du Conseil d'Administration en charge de la *Politique des Ressources Humaines, des Conditions de Travail et du Dialogue Social*
M. DEGOTT Pierre, Vice-président du Conseil de la Vie Universitaire
M. OGET Nicolas, Vice-président du Conseil de la Formation
M. HEHN Alain, Vice-président du Conseil Scientifique
M. DIOU Camille, Vice-président en charge du *Pilotage, des Finances et du Sénat Académique*
M. LEYMARIE Stéphane, Vice-président en charge de la *Stratégie Territoriale et de la Vie Institutionnelle*
M. TOMBRE Karl, Vice-président en charge de la *Stratégie Internationale et Européenne*
M. MAUVIEL Guillain, Vice-président *Transition Écologique*
M. TISSERANT Pascal, Vice-président *Égalité–Diversité–Inclusion*
M. STERPENICH Jérôme, Vice-président en charge des *Partenariats*
M. DE NANTOIS Christophe, Vice-président en charge de l'*Immobilier et de l'Efficacité Énergétique*
Mme MARTINY Marion, Vice-présidente en charge de la Facilitation du Fonctionnement Interne de l'Établissement
Mme RAULT Valérie, Vice-présidente en charge de l'Accompagnement au Développement de la Pédagogie
M. GUERY Loris, Vice-président en charge du Développement de l'Alternance et de la Formation Tout au Long de la Vie
M. GRASSER Benoît, Vice-président adjoint à la *Politique Scientifique*
M. BOUGDIRA Jamal, Vice-président en charge de la *Valorisation*
M. FRESSENGEAS Nicolas, Vice-président en charge du *Numérique, des Données et de la Science Ouverte*
Mme BOULANGER Clotilde, Vice-présidente par intérim du Conseil Scientifique et Vice-présidente en charge de la *Politique Doctorale*
M. LEMOINE Fabrice, Vice-président adjoint en charge de la *Stratégie Europe*
M. FERBER Jules, Vice-président *Étudiant*
M. DRUE Frédéric, Agent Comptable
M. MALNOURY Vincent, Directeur Général des Services
M. JEUNEHOMME Pierre-Emmanuel, Directeur Général des Services Adjoint « Infrastructures et Moyens »
Mme JUNOT Emmanuelle, Directrice Générale des Services Adjointe « Formation et Vie Universitaire »
Mme TESSIER Claire, Directrice Générale des Services Adjointe « Recherche, Projets et Partenariats »
M. FLUCK Gilles, Fondé de Pouvoir de l'Agence Comptable
M. MESSIER Julian, Directeur du Budget et des Finances
M. HERTZOG Julien, Sous-directeur adjoint du Budget et des Finances
M. PÉRY Alexandre, Directeur du Patrimoine Immobilier

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

34, COURS LEOPOLD – CS 25233

54052 NANCY CEDEX

www.univ-lorraine.fr

M. L'HUILLIER Nicolas, Directeur de la modernisation de la gestion des Ressources Humaines
Mme PITASI Véronique, Sous-direction des personnels enseignants
Mme WEBER Sarah, Directrice des Affaires Juridiques
M. DINE David, Directeur de la Communication
Mme DAMOUR Florence, Déléguée générale RSU Responsabilité Sociale des Universités (RSU) et conseillère de la Présidente pour RSU
Mme BRIOIS Laure-Élise, Déléguée *Transition Écologique*
M. BRAUN Éric, Directeur des Achats et des Marchés Publics
Mme LESOURD Hélène, Directrice de Cabinet
M. COUVAL Romain, Sous-directeur des Affaires Juridiques

Assistait également à la séance du conseil :
Mme Bernadette OREL, Chargée du Conseil d'Administration

Nombre de membres en exercice : 31

Quorum : 16

Nombre de membres présents en début de séance : 18

Nombre de membres représentés : 6

Note préalable : Dans la suite de ce document, la rédaction s'efforce d'adopter une formulation qui donne une égale visibilité aux désignations féminines et aux désignations masculines. Cependant, certains termes comme auteur ou référent sont utilisés au sens neutre et peuvent désigner indifféremment des femmes ou des hommes occupant la fonction ou ayant la qualité correspondante, conformément à la circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation.

À 9 h 10, la Présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

1. INFORMATIONS de la PRÉSIDENTE

★ Tout d'abord, la Présidente relate que M. Pierre-François MOURIER a pris ses fonctions de Recteur de l'académie de Nancy-Metz et de la région académique Grand Est, chancelier des universités. Il était présent, le 25 octobre dernier, lors de la visite de l'ancien ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), M. Patrick HETZEL, d'une part, des locaux du CROUS sur le campus du Saulcy à Metz, et, d'autre part, des locaux et installations du LIEC (Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux) sur le campus de Bridoux.

ARRIVÉE de Mme CREUSOT Nicole

Nb de présents : 19

Nb de représentés : 6

ARRIVÉE de M. MARY Gérard

Nb de présents : 20

Nb de représentés : 6

Cette visite de l'ancien ministre M. Patrick HETZEL s'est déroulée dans une grande tension entre les présidences des universités et le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), en raison des orientations et des éléments perçus à propos du Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 – éléments à notre disposition qui tendent à indiquer que tous les établissements seraient précipités dans une situation financière alarmante, voire complètement impossible si les orientations budgétaires de l'État devaient se confirmer, insiste la Présidente.

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

34, COURS LEOPOLD – CS 25233

54052 NANCY CEDEX

www.univ-lorraine.fr

La Présidente s'est largement exprimée à ce sujet dans les médias, en organisant un webinaire ouvert à l'ensemble des personnels et des représentants des étudiantes et des étudiants.

L'examen des points budgétaires à l'ordre du jour montreront combien la situation de l'Université de Lorraine est inquiétante. La censure du gouvernement suspend ce PLF mais elle ne résout pas les difficultés auxquelles il faudra faire face en 2025, même si nous évoluons, à ce jour, à des conditions incertaines – n'ayant ni de notification finale pour l'année 2024, ni de notification initiale pour l'année 2025, ni d'éléments de cadrage pour le montage du budget. L'exercice de construction budgétaire se réalise cette année dans des conditions très particulières.

Bien que la Présidente ne soit pas, en général, partisane des motions, il lui semble important dans les circonstances actuelles, eu égard aux circonstances et compte-tenu de la demande exprimée par des organisations syndicales lors du dernier Comité Social d'Administration (CSA), que le Conseil d'Administration s'exprime sur cette situation budgétaire. Elle a donc adressé, hier soir, aux membres du Conseil un projet de motion telle qu'amendée et révisée par CGT-FSU-SUD.

Des éléments ont été ajoutés ainsi qu'une demande du SNPTES pour ne pas limiter les activités de l'Université de Lorraine aux strictes missions de recherche et de formation, mais d'y intégrer aussi une mission d'émancipation des citoyens et des citoyennes.

La Présidente soumet son projet de texte pour échanges et discussion avec l'ensemble des Administrateurs et Administratrices.

M. Olivier GARET souhaite évoquer le fait que, jeudi dernier, lors de la mobilisation contre un certain nombre de coups portés au service public, la Présidente de l'Université de Lorraine était présente et il salue son engagement. Au-delà de l'Université de Lorraine, il y a un mouvement de contestation des présidents et présidentes d'université.

Pour M. Olivier GARET, on ne fait pas face à un moment isolé ou à un accident budgétaire mais à la continuité d'une destruction méthodique d'une certaine vision de l'université. Le gouvernement moribond a utilisé son dernier souffle pour installer les universités dans la précarité budgétaire. M. Olivier GARET comprend que la parole de la Présidente soit présente dans le cadre de l'Université de Lorraine et du collectif France Universités, pour autant, il souligne la nécessité de dire collectivement et individuellement ce qu'on pense du moment que vit actuellement la communauté universitaire.

Effectivement, la Présidente s'est mise en grève jeudi dernier. Sa démarche a consisté à marquer par un geste extraordinaire que la situation a un caractère tout à fait extraordinaire cette fois-ci.

Depuis 2008, les universités connaissent un régime caractérisé de sous-financement subi année après année. Ce système-là provoque ce phénomène de sous-financement tout en laissant un peu de marge de manœuvre. Maintenant, la marche demandée est une vraie falaise qui a pour seule vertu de rassembler toutes les universités françaises. Toutefois, la Présidente ne va pas pour autant renoncer à l'autonomie des universités – autonomie qui, selon la Présidente, emporte plusieurs dimensions dont une dimension dans la capacité à agir et une dimension réglementaire (qui n'est pas la conception de la Présidente de l'autonomie). Pour la Présidente, l'autonomie, c'est un accroissement de la capacité à agir des établissements, étant entendu qu'en général, les décisions se prennent de manière plus pertinente lorsqu'elles sont en proximité des actions qu'elles sont supposées supporter, conforter ou initier.

La Présidente ne souhaite pas l'abrogation de la LRU ou de la LPR car chacune d'elles comporte des éléments positifs.

ARRIVÉE de M. VANNESTE Arnaud

Nb de présents : 21

Nb de représentés : 6

Selon la Présidente, la question qui se pose aujourd'hui est celle du refinancement des universités. Même si elle remarque que l'État a régulièrement accru ses financements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), il a utilisé des mécanismes qui aboutissent à ce que son accompagnement n'est pas du tout à la hauteur des charges qui s'accroissent dans les établissements par ailleurs.

Un autre élément important dans cette motion : ne pas rester sur la position de dire que « cela ne va pas du tout » mais de chercher des pistes de solution pour le refinancement. Avec les autres présidences d'université de France, on réfléchit également à d'autres types de solutions dans le cadre des marchés publics, par exemple ; on se pose des questions sur des leviers qu'il serait possible d'actionner pour financer ce refinancement des universités.

Soit on réussit à inverser le schéma dans lequel les universités se trouvent depuis plusieurs années, avec l'espoir de pouvoir continuer à avancer, soit on reste sur le même schéma que celui de 2025, et les effets seront catastrophiques à court et moyen terme, résume la Présidente.

MOTION portée par la PRÉSIDENTE de l'UNIVERSITÉ de LORRAINE

Une autre voie est possible pour le refinancement des universités

« Depuis bientôt deux décennies, les universités françaises sont contraintes par un sous-financement chronique qui tend à dégrader, année après année, les conditions dans lesquelles elles réalisent leurs missions de service public de formation, recherche et innovation auprès de l'ensemble des publics (étudiantes et étudiants, collectivités, entreprises, association, grand public...) sur l'ensemble des territoires. Investir dans l'université, c'est aussi investir pour répondre à des enjeux d'émancipation citoyenne, de remise en route de l'ascenseur social et de souveraineté nationale.

Portée par une forte dynamique depuis sa création, l'Université de Lorraine a déjà réalisé de nombreux efforts pour utiliser au mieux l'argent public, améliorer la qualité de ses services, tout en absorbant une hausse importante des effectifs étudiants, et ce malgré un accompagnement de l'État très en deçà de la hausse des charges dont il est pour partie à l'initiative. Mais, comme toutes les autres universités, l'Université de Lorraine sera placée dans l'incapacité de poursuivre correctement ses missions de service public si les orientations du projet de loi de finances 2025, telles qu'elles avaient été envisagées par le gouvernement Barnier, devaient se confirmer. Le financement de l'évolution à la hausse nécessaire du coût des emplois des fonctionnaires d'État devrait être intégralement assumé par l'État puisqu'il en décide.

La situation des universités est proche de celle des collectivités qui sont elles aussi sommées de réaliser des coupes de grande ampleur dans leur budget. Le conseil d'administration de l'Université de Lorraine tient à saluer la continuité de l'engagement des collectivités lorraines et de la région Grand Est à ses côtés.

D'autres voies sont possibles pour le budget de l'État, pour une utilisation plus juste et plus efficace de l'argent public et un refinancement des universités. En cessant tout d'abord d'accorder des aides de l'État à des opérateurs de formation à but lucratif, a fortiori lorsque les services rendus ne sont pas de qualité. En reconfigurant ensuite le Crédit d'impôt recherche selon les recommandations de la Cour des Comptes, de manière à ce que ce dispositif bénéficie effectivement aux entreprises de nos territoires qui en ont réellement besoin.

Le conseil d'administration de l'Université de Lorraine rappelle son attachement à l'enseignement supérieur public et gratuit.

Enfin, le conseil d'administration de l'Université de Lorraine appelle de ses vœux un débat public qui soit plus respectueux de l'ensemble des agents des fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière. Leurs agents, et parmi eux ceux de l'université, s'emploient quotidiennement pour porter en proximité les services dont notre société a besoin. Ils méritent le respect pour leur engagement sans faille dans des métiers souvent difficiles et peu valorisés. »

La motion « Une autre voie est possible pour le refinancement des universités » **est approuvée** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	21
Membres représentés	6
Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	26
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

★ Le contexte actuel est assez morose, ce qui rend nécessaire la démarche de bien-être au travail qui passe par l'amélioration de l'environnement physique au travail et des relations avec les collègues. Les directeurs et directrices de pôle scientifique, de collégium, de composante de formation, se sont réunis le 2 décembre dernier et se sont appuyés sur 3

initiatives menées localement : par l'ENSIC sur le campus Grandville, par l'Institut Universitaire de Technologie Henri Poincaré de Longwy et par une expérience menée par le pôle scientifique Agronomie, Agroalimentaire, Forêt (A2F). Ces initiatives variées ont fait l'objet d'une présentation à spectre large, allant des travaux sur les relations interpersonnelles en passant par l'engagement dynamique améliorant la qualité des rencontres et du vivre ensemble dans ces différents espaces. La présentation a servi de point d'appui pour des ateliers qui se sont tenus dans la journée.

★ Dans le cadre de cette démarche, la Présidente souhaite qu'une enquête « bien-être au travail » soit réalisée auprès de l'ensemble des personnels de l'Université de Lorraine. Il était prévu que cette enquête se déroule au mois de janvier 2025 mais la Présidente a reporté le calendrier de quelques mois suite aux difficultés rencontrées avec le prestataire sélectionné dans le cadre du marché public ; étant donné l'importance de cette première enquête au sein de l'Établissement, la Présidente a préféré résilier la collaboration avec ce prestataire et sélectionné un nouveau prestataire qui devra garantir une prestation rigoureuse et conforme aux exigences requises pour le volet quantitatif. Quant au volet qualitatif, il sera internalisé. Ce report est essentiel pour assurer la qualité méthodologique et le sérieux indispensables pour la mise en œuvre d'une telle enquête sur la qualité de vie au travail dans notre communauté universitaire, argumente la Présidente.

★ Il est également nécessaire, dans le contexte actuel, de renforcer la qualité des coopérations de l'Université avec chacun de ses territoires. C'est le sens de la démarche portée par la Conférence Universitaire Territoriale (CUT) et par M. Stéphane LEYMARIE, membre du Conseil d'Administration. La CUT s'est réunie la semaine passée pour procéder à la présentation et à la signature des 4 premiers Schémas de Déploiement Universitaire Territorial (SDUT) pour les territoires de Bar-le-Duc, Lunéville, Thionville et Epinal.

En réponse à une demande du Bureau du Conseil d'Administration, M. Stéphane LEYMARIE aura grand plaisir à prochainement présenter de façon précise la démarche.

★ Plusieurs mouvements de personnel ont eu lieu :

- M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME a été nommé Directeur Général des Services adjoint pour le pôle de compétence et de service *Relations Humaines et Sociales, Prévention et Conditions de Travail* (pôle RHESPECT). Il assurera l'intérim du pôle *Moyens et Infrastructures* jusqu'au recrutement de son successeur.
- M. Frédéric DRUE, Agent Comptable, quitte l'Établissement à compter du 1^{er} janvier 2025 pour rejoindre l'université de Strasbourg.
- M. Gilles FLUCK, son fondé de pouvoir, va assurer l'intérim dans l'attente du successeur de M. Frédéric DRUE.

La Présidente remercie M. Frédéric DRUE et M. Gilles FLUCK pour la qualité du travail réalisé à l'Université de Lorraine ces dernières années et M. Gilles FLUCK pour avoir accepté de porter cet intérim qui sécurise énormément l'Établissement.

★ À propos du salon « Oriaction » qui s'est déroulé fin novembre au parc des Expositions à Metz, la Présidente dit que les visiteurs de ce salon avaient également accès à un autre salon dénommé « Show Industrie » ayant pour objectif de faire découvrir les métiers de l'industrie.

★ Quelque temps auparavant, les formations franco-allemandes de l'Université de Lorraine étaient présentées au salon dédié de Strasbourg. Un stand avec un visuel revisité l'année dernière retient fortement l'attention et affirme ainsi la place du franco-allemand à l'Université de Lorraine. Le 22 janvier prochain, à l'occasion de l'anniversaire du traité de l'Élysée, la maison franco-allemande de l'Université de Lorraine sera inaugurée.



La Présidente procède à la lecture des procurations.

2. PROJET de COMPTE-RENDU du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 5 NOVEMBRE 2024 DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

Aucune demande de modification.

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 5 novembre 2024 est approuvé par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	21
Membres représentés	6
Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	26
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	1

3. BUDGET RECTIFICATIF 2024 DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 1

4. BUDGET INITIAL 2025 DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 2

M. Julien HERTZOG, Sous-directeur adjoint du Budget et des Finances, et M. Camille DIOU font une présentation commune au Budget Rectificatif 2024 et au Budget Initial 2025.

M. Camille DIOU précise que c'est la première intervention de M. Julien HERTZOG au sein de cette assemblée et que ce dernier est l'un des principaux architectes des budgets de l'Université de Lorraine.

M. Camille DIOU rappelle que les conditions dans lesquelles se sont déroulées les constructions budgétaires ont été très particulières, avec des nombreuses injonctions, de contre-injonctions, de décisions contradictoires, etc., sur les mesures Guérini, le CAS Pensions, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), ...

Il en a résulté une sollicitation plus intensive qu'habituellement de l'ensemble des services de la DBF, de la DRH et de l'Agence Comptable.

Les tendances du BR24 et du BI25

Situation financière au BR24 : amélioration par rapport au BI24 :

- Inscription de nouvelles recettes, notamment financements publics
- Réévaluation des dépenses à la baisse, notamment fluides et investissement

Situation financière présentée au budget initial en nette dégradation par rapport au budget rectificatif 2024 :

- Recettes en nette baisse, notamment financements publics
- Très forte hausse des dépenses, essentiellement de Masse Salariale (MS).

Les recettes

Recettes BR 24 prévues

Total 713,4 M€ : + 23,75 M€

SCSP : + 7,98 M€

→ COMP + AS

Financements publics : + 16,02 M€

→ UE : + 5,57 M€

→ PIA : + 3,86 M€

→ CPER Recherche : + 1,68 M€

Recettes propres : - 0,25 M€

Recettes BI 25 prévues

Total 699 M€ : - 14,40 M€

SCSP : - 1,11 M€

→ COMP + AS

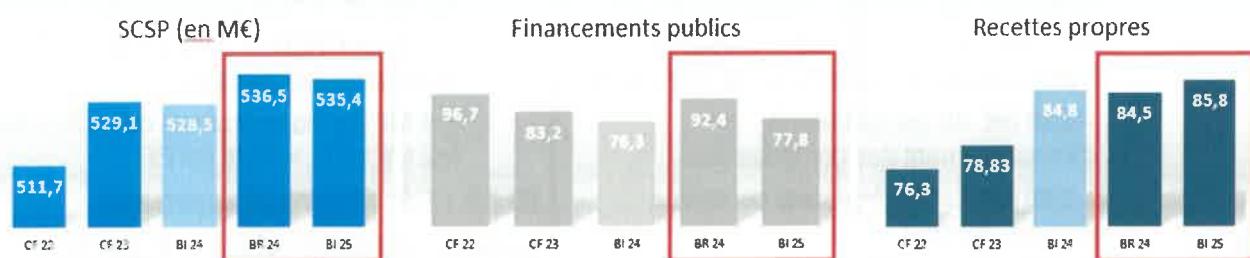
Financements publics : - 14,58 M€

→ UE : - 7,99 M€

→ Région : - 2,40 M€

→ Autres financements publics : - 6 M€

Recettes propres : + 1,29 M€



- Tous les financements récurrents sont prévus au budget initial 2025, même en l'absence de notification (appel à projets générique ANR, bourses de mobilité, projets HO...)
- Le budget rectificatif 2025 verra une augmentation des financements publics, correspondant aux projets qui ne sont pas récurrents, et dont l'établissement n'est pas informé à ce jour de l'obtention (projet Mundus, projet CMA, AMI SHS...)

Les dépenses

Enveloppe de personnel

Dépenses de personnel au BR 24 prévues à 554 M€ : + 1,70 M€

— Effet campagne d'emploi réévalué de + 0,5 M€



Dépenses de personnel au BI 25 prévues à 574,08 M€ : + 20,08 M€

— Hausse de 14,05 M€ sur plafond Etat :

- 8 M€ CAS Pensions
- 3 M€ LPR
- 2 M€ GVT
- 1 M€ Campagne emploi

— Hausse de 6,03 M€ sur RP

- PIA/F2030 : + 2,30 M€ (PEPR, ENACT, LUE)
- Projets UE : + 1,40 M€
- COMP : + 1,40 M€

MS en hausse de + 60 M€ en 3 ans, dont **45 M€ sur la MS État**

Besoin de financement (différence entre la SCSP et la MS État) :

28 M€ en 2025, contre 7 M€ en 2022 :

- CAS Pensions : **8 M€¹**
- Mesures Guerini : **5 M€**
- GVT : **2 M€ / an**

En parallèle, **baisse du plafond État de 190 ETPT²**, arrêté à 6042 ETPT en 2024, dans la mesure où nous ne sommes pas en mesure de le consommer (baisse attendue du plafond État 2025, non connu à ce jour) :

— Plafond ETPT BR 24 : **7 225**

Plafond ETPT BI 25 : **7 325** (augmentation MS sur RP)

Les dépenses

Enveloppe d'investissement

BR24 : AE Investissement prévues à 47,59 M€ : **– 3,10 M€**

- **– 1,80 M€** sur les opérations immobilières à 22,46 M€ : hausse des engagements sur les opérations de rénovation énergétique masquées par les baisses sur le GER, et AF
- **– 2,20 M€** sur les opérations d'investissement des composantes
- **+ 0,90 M€** sur les dépenses courantes d'investissement

BR24 : CP d'investissement

prévus à **51,75 M€ : – 5,76 M€**

Résultat des opérations immobilières (– 5,89 M€) :
GER – 2,26 M€, AF : – 2,36 M€

BI25 : AE Investissement prévues à 69,57 M€ : **+ 21,98 M€**

- **+ 17 M€** sur les opérations immobilières à 39,48 M€ : 17 M€ pour opération CSH, + 5,6 M€ CPER, + 3,5 M€ GER, – 8,5 M€ rénovation énergétique
- **+ 4 M€** sur les opérations de recherche : + 2 M€ LUE, + 1 M€ CPER

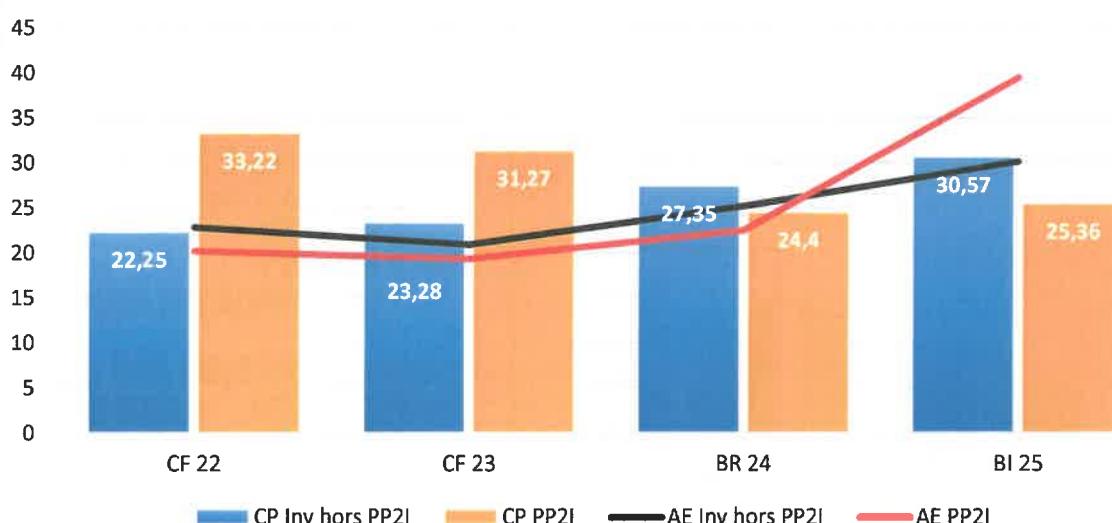
BI25 : CP d'investissement

prévus à **55,93 M€ : + 4,18 M€**

- **+ 4,5 M€** opérations de recherche : + 3 M€ CPER, + 2 M€ LUE
- Immobilier : stable à 25 M€

Les engagements en investissement repartent à la hausse en 2025, avec un impact en CP essentiellement en 2026

Évolution des dépenses d'investissement (en M€)



Les dépenses

Enveloppe de fonctionnement

BR24 : AE Fonctionnement prévues à 122,72 M€ (+ 1,49 M€)

- Prise en compte de la baisse des fluides (16 M€ : - 2,40 M€).
- Augmentation des engagements sur projets (+ 4 M€) résultant essentiellement des reports

BR24 : CP Fonctionnement prévus à 108,58 M€ (- 3,41 M€)

- Baisse des dépenses de fluides - 2,40 M€
- Baisse EMEB - 0,50 M€
- Diminution des restes à payer - 1 M€
- Augmentation de + 1 M€ sur projets

BI25 : AE Fonctionnement prévues à 112,43 M€ (- 10,29 M€)

- Variation au niveau du volume des engagements à portée pluriannuelle

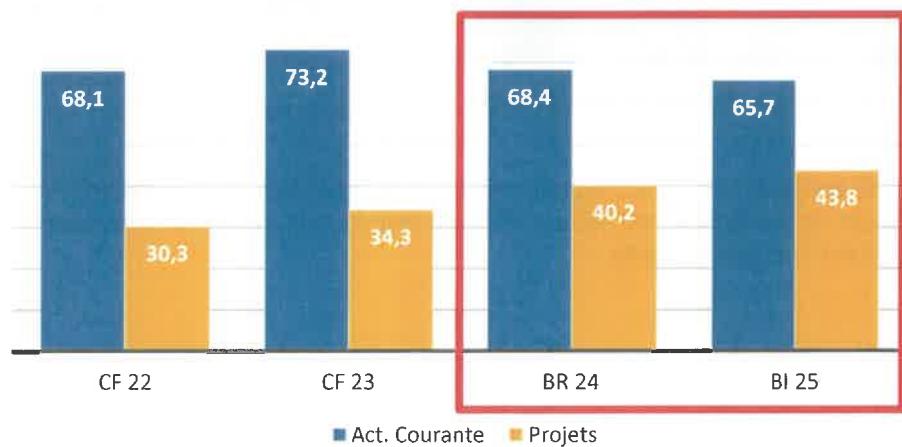
BI25 : CP Fonctionnement prévus à 109,53 M€ (+ 0,96 M€)

- Baisse des dépenses courantes de - 2,7 M€ (65,73 M€) : - 1 M€ sur entités, - 0,7 M€ sur les fluides, 1,6 M€ FGSE, + 0,7 M€ EMEB (maintenance, nettoyage)
- Augmentation de + 3,7 M€ sur projets (43,80 M€), dont 1,6 M€ sur la recherche, et 1,3 M€ sur les contrats d'enseignement

Augmentation en 2025 de près de 30 % des dépenses de fonctionnement sur projets par rapport à 2023, due à l'augmentation du volume des projets (PIA ou projets MUNDUS plus nombreux)

Diminution en 2025 de plus de 10 % des dépenses de fonctionnement dû à l'activité courante par rapport à 2023 : baisse au niveau des fluides, hausse des FGSE (Frais de Gestion, Service et Environnement) et baisse de l'allocation des moyens qui fait diminuer les dépenses de fonctionnement)

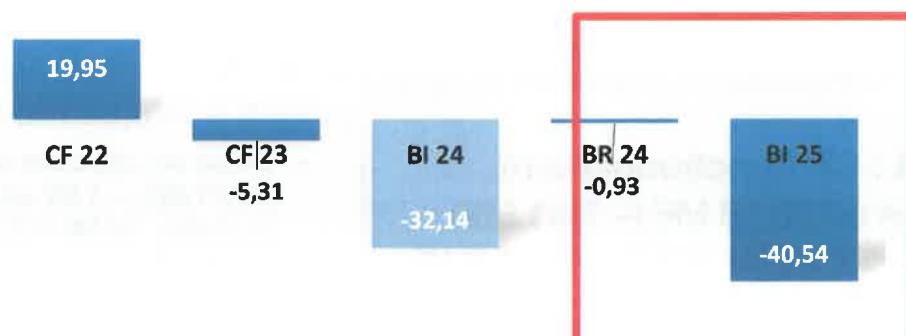
Evolution des dépenses de fonctionnement (CP, M€)



Phénomène de variation important, habituel entre le BI et le BR. Dégradation toutefois entre BI 24 et BI 25.

Solde Budgétaire et Résultat

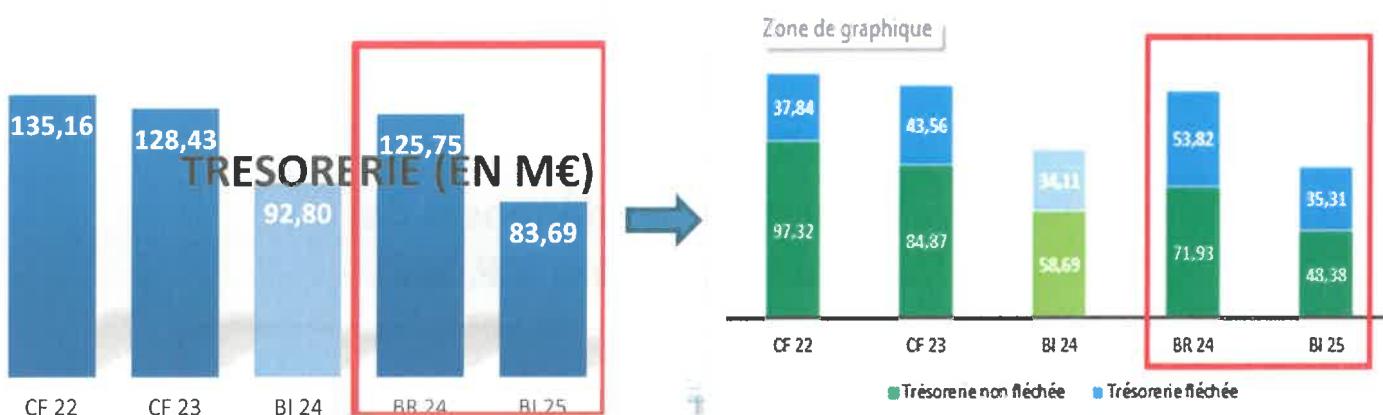
SOLDE BUDGETAIRE (EN M€)



Au BR 2024, le solde budgétaire apparaît comme légèrement déficitaire (- 1M€) du fait de l'augmentation des financements publics et, en parallèle, de la baisse des dépenses.

En revanche, au BI 2025, du fait de la très forte augmentation des dépenses, notamment de masse salariale, et de la baisse des recettes, le solde budgétaire se dégrade très fortement ; il est déficitaire à hauteur de - 40 M€.

Répartition de la trésorerie



Trésorerie : Très légère variation de la trésorerie entre 2023 et la prévision 2024 du fait de l'amélioration du solde budgétaire. Néanmoins, la part de la trésorerie non fléchée (dédiée à l'activité courante de l'Établissement) diminue du fait d'un déficit de financement sur l'activité courante.

BR24 : Résultat de – 2 M€ en amélioration de + 4 M€ :

- + 7,3 M€ de produits (COMP)
- + 3,3 M€ de charges (personnel + amortissements)

CAF : 12,8 M€ en amélioration de 5,3 M€

FDR : prélèvement de 16,75 M€ inférieur de 14,6 M€ aux prévisions BI

BI25 : Résultat de – 13,5 M€ en diminution de – 11,5 M€ :

- 8 M€ CAS Pension
- 2,2 M€ GVT
- 0,7 M€ Campagne emploi
- 4 M€ effet COMP
- + 2 M€ réduction allocation & FGSE
- + 1,5 M€ hausse des RP

CAF : 1,5 M€ en baisse de 11,3 M€

FDR : Prélèvement de 30,56 M€

Pour le BR, le résultat est estimé déficitaire de - 2 M€ en amélioration de 4 M€ par rapport à la prévision initiale. L'augmentation des produits est due essentiellement aux recettes du COMP qu'il n'était pas possible de prévoir au BI 2024, et qui est diminuée par l'augmentation des charges calculées (notamment les amortissements) et sur les charges sur les personnels.

Du fait d'un résultat meilleur que prévu au BI, on a une amélioration de la Capacité d'Auto-Financement (CAF) prévue de l'ordre de 13 M€ et un Prélèvement sur FDR (Fonds De Roulement) qui est ramené à un peu moins de 17 M€ du fait d'une meilleure CAF et d'une baisse des investissements immobiliers autofinancés au BR.

Au BI 2025, le résultat accuse une très forte baisse de – 11,5 M€ (déficit de -13,5 M€) du fait des dépenses supplémentaires du CAS Pension (pour 8 M€ non financés par l'État), du GVT (non financé par l'État), de l'effet de la campagne d'emploi, de l'effet COMP.

En 2024, on avait 50 % des recettes du COMP et très peu de dépenses. En 2025, il y a moins de recettes et plus de dépenses, d'où la variation au niveau du résultat. En parallèle, l'effet est atténué par la réduction des allocations et l'augmentation des frais de gestion et aussi par une hausse des recettes propres.

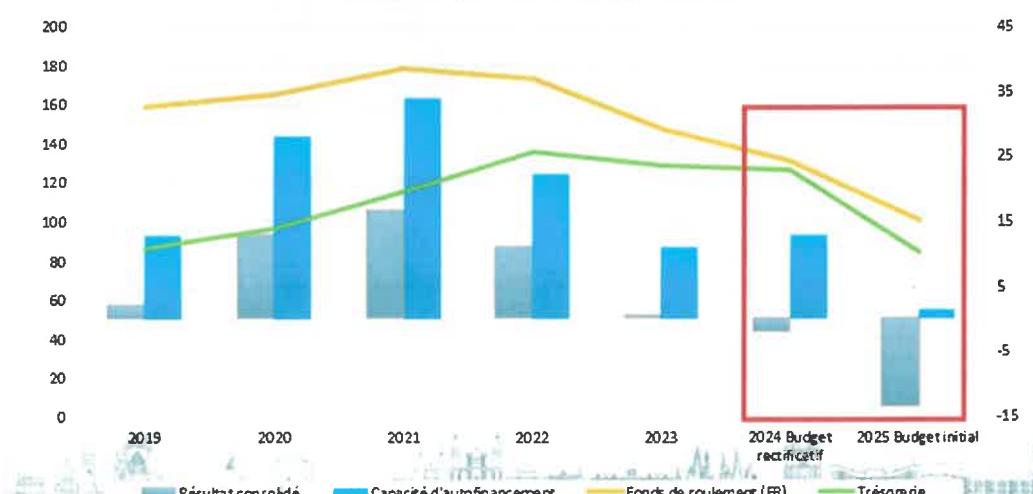
La CAF est quasi réduite à néant (1,5 M€), ce qui entraîne un prélèvement sur le FDR attendu en 2025 de plus de 30 M€, montant considérable.

Indicateurs

Indicateurs en dégradation continue, avec une accélération de celle-ci en 2025.

CAF réduite à néant qui oblige à prélever sur le FDR pour l'ensemble des investissements, même ceux liés à l'activité courante (PC, matériel audio, Gros Entretien Renouvellement (GER)...)

Evolution des indicateurs financiers



Projections impacts trésorerie

Impact des opérations pluriannuelles (OP) sur la trésorerie	2025	2026	2027	2028 et ultérieures
Trésorerie de l'établissement en début d'exercice (a)	125,749	83,692	37,630	20,196
Recettes budgétaires sur OP (b)	93,972	62,731	60,371	122,925
Dépenses budgétaires sur OP (c)	126,655	107,146	76,132	129,378
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations pluriannuelles (d) = (b) - (c)	- 32,683	- 44,415	- 15,761	- 6,453
Opérations de trésorerie portant sur le remboursement du capital de l'emprunt BEI des OP (PPP) (e)	1,622	1,647	1,673	28,202
Position de financement des OP en fin d'exercice (f) = (d) - (e)	- 34,305	- 46,062	- 17,434	- 34,655
Impact sur la trésorerie hors OP (g)	- 7,752			
TRESORERIE AU 31/12 (a) + (f) + (g)	83,692	37,630	20,196	- 14,459

Compte-tenu de la situation, et pour pouvoir présenter une situation moins dégradée, un certain nombre d'opérations d'investissement ont été déprogrammées.

La trésorerie prévue est déficitaire de -14 M€, problème qu'il faudra résoudre dans l'année.

Un nouveau décret financier est paru qui prévoit la mise en place de 3 nouveaux indicateurs de soutenabilité pour le budget et pour le compte financier.

Analyse à l'aune du projet de nouveaux indicateurs financiers à paraître : budget soutenable malgré une trajectoire très dégradée

Ratios	Seuils d'alerte	BR 2024	Ratios	Seuils d'alerte	BI 2025
Ratio Dizambourg	83 %	81,06 %	Ratio Dizambourg	83 %	82,89 %
Ratio trésorerie /fonctionnement (en jours)	30	68	Ratio trésorerie /fonctionnement (en jours)	30	44
Ratio FDR / fonctionnement (en jours)	15	71	Ratio FDR / fonctionnement (en jours)	15	53
Ratio FDR hors PPP / fonctionnement (en jours)	15	36	Ratio FDR hors PPP / fonctionnement (en jours)	15	21



Ratio DIZAMBOURG = charges de personnel sur les produits encaissables ; seuil d'alerte à 83 %

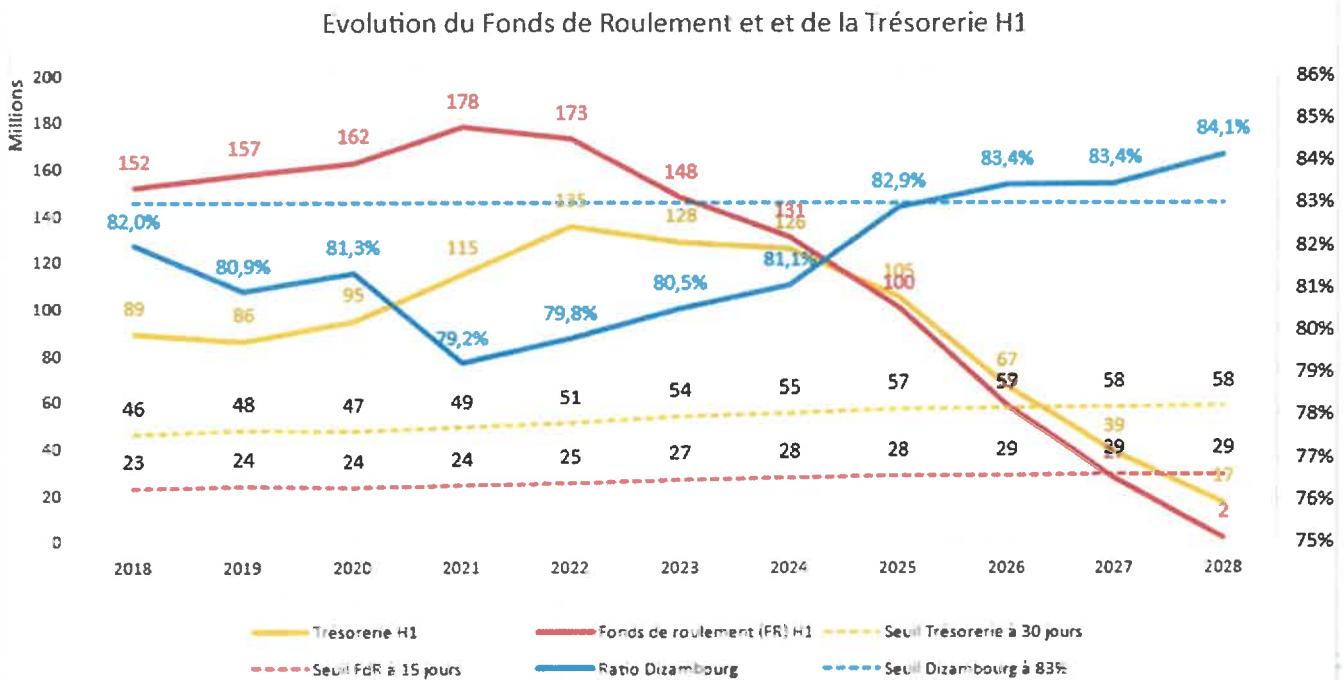
Ratio de trésorerie, seuil d'alerte à 30 jours

Ratio du FDR, seuil d'alerte à 15 jours

Ratio du FDR hors Partenariats Publics-Privés (PPP), seuil d'alerte à 15 jours

Concernant le BI 2025, l'Établissement s'approche des seuils d'alerte en matière de ratio Dizambourg et de ratio FDR hors PPP (en orange).

Projection des indicateurs à l'aune de la prospective



Au vu des seuils d'alerte, l'Établissement risque de voir son budget devenir insoutenable dès 2026. La trésorerie et le FDR apparaissent également en baisse ; à partir de 2026, ils approchent les seuils d'alerte.

La trajectoire n'est pas soutenable en l'état actuel, observe M. Julien HERTZOG.

Une capacité de résilience à bout de souffle

M. Camille DIOU confirme que la trajectoire n'est pas tenable à moyen terme ; les indicateurs du nouveau décret financier sont respectés jusqu'en 2026. À partir de 2027, la situation devient plus dangereuse selon lui.

La projection sur les années 2026 à 2028 tient compte de futures recettes non inscrites au budget, ce qui constitue une vision optimiste par rapport à la connaissance actuelle des données. Malgré cette vision, la trajectoire s'avère très clairement dégradée.

En différentiel annuel de 2022 à 2025, en M€

Année	Δ charges / n-1				
	CF	CF	BR	BI	
2022	2023	2024	2025		
Masse salariale	GVT	2,6	2,0	2,3	2,2
	Point d'indice	7,0	0,0	0,0	0,0
	Guerini	0,0	3,5	1,3	0,0
	CAS Pensions	0,0	0,0	0,0	8,0
Fonct.	Δ Fluides	-0,6	7,3	-1,2	-0,7
	Inflation	4,4	10,5	3,5	2,1
Marche annuelle MS		9,6	5,5	3,6	10,2
Marche annuelle totale		9,0	12,7	2,4	9,5

Dans le tableau ci-dessus, figure l'évaluation des transferts de charges que le ministère a opérés vers les universités depuis 2022. Sont affichées les différentes marches annuelles franchies année par année :

- en 2022, c'est globalement 9 M€ de charges ont été transférés à l'Université de Lorraine (pour l'essentiel, il s'agissait du point d'indice) ;
- en 2023, par rapport à 2022, ce sont 12,7 M€ de charges supplémentaires (énergie suite à la guerre en Ukraine) ;
- en 2024, par rapport à 2023, ce sont 2,4 M€ de charges supplémentaires (principalement du GVT) ;
- en 2025, par rapport à 2024, ce sont 10 M€ de charges supplémentaires (principalement portés par le CAS Pensions).

En cumulé de 2022 à 2025, par rapport à 2021, en M€

Année		Δ charges / 2021				Total
		CF 2022	CF 2023	BR 2024	BI 2025	
Masse salariale	GVT	2,6	4,6	6,9	9,1	23,2
	Point d'indice	7,0	0,0	0,0	0,0	7,0
	Guerini	0,0	3,5	4,7	4,7	12,9
	CAS Pensions	0,0	0,0	0,0	8,0	8,0
Fonct.	Δ Fluides	-0,6	6,7	5,5	4,8	16,3
	Inflation	4,4	10,5	3,5	2,1	20,5
Total MS		9,6	8,1	11,6	21,9	51,2
Total		9,0	14,7	17,1	26,7	67,5

Depuis 2022, toutes ces charges supplémentaires s'additionnent et notamment le GVT pour 2 M€ + 2 = 4 + 2 = 6 + 2 = 8, soit, au final, un GVT qui, depuis 2022, a atteint plus de 20 M€ non compensés par l'État.

Il en est de même pour le point d'indice et les mesures Guerini (= 20 M€).

Surcoût des fluides (+ 16 M€ après avoir tenu compte des aides de l'État pour un montant global de 5 M€) par rapport à l'année de référence 2021, avant la guerre en Ukraine.

M. Camille DIOU précise que les chiffres de l'inflation sont indiqués pour information. Le coût de l'inflation pour l'Université de Lorraine ne figure pas dans le tableau.

Le transfert de charges de l'État vers les universités a coûté à l'Université de Lorraine 67,5 M€ sur l'ensemble des 4 années allant de 2022 à 2025. Si on ajoute le coût de l'inflation, au total, les dépenses supplémentaires pour l'Établissement atteignent 88 M€, les trois-quarts sur décision de l'État.

Selon M. Camille DIOU, ces 88 M€ correspondent à 22 M€ d'investissement par an qui n'ont pas pu être réalisés. Pour rétablir une marge de manœuvre suffisante, il faudrait améliorer le résultat de 28,5 M€ chaque année. Ces 28 M€ correspondent exactement au déficit de financement de la masse salariale-État.

Il faut aussi noter que, depuis 2022, l'Établissement a fait + 22 M€ de recettes supplémentaires.

M. Camille DIOU conclut en disant que les BR 2024 et BI 2025 répondent aux nouvelles normes de la soutenabilité budgétaire décidées par le nouveau décret. Il remercie le rectorat et notamment sa représentante Mme Isabelle COMTE pour son aide dans la construction des budgets et pour le dialogue qui s'est déroulé dans ce cadre, ainsi que M. Julien HERTZOG pour la qualité exceptionnelle du travail réalisé dans les conditions que l'on connaît.

La Présidente remercie vivement les intervenants pour leur présentation dynamique et remarquable qui associe BR et BI. Pour elle, le travail de synthèse met bien en lumière la situation de l'Établissement.

La Présidente trouve que les indicateurs utilisés précédemment portaient essentiellement sur un résultat positif, et que la plupart des indicateurs récemment mis en place sont largement préférables.

M. Julien HERTZOG revient sur la diapositive suivante :

Impact des opérations pluriannuelles (OP) sur la trésorerie	2025	2026	2027	2028 et ultérieures
Trésorerie de l'établissement en début d'exercice (a)	125,749	83,692	37,630	20,196
Recettes budgétaires sur OP (b)	93,972	62,731	60,371	122,925
Dépenses budgétaires sur OP (c)	126,655	107,146	76,132	129,378
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations pluriannuelles (d) = (b) - (c)	- 32,683	- 44,415	- 15,761	- 6,453
Opérations de trésorerie portant sur le remboursement du capital de l'emprunt BEI des OP (PPP) (e)	1,622	1,647	1,673	28,202
Position de financement des OP en fin d'exercice (f) = (d) - (e)	- 34,305	- 46,062	- 17,434	- 34,655
Impact sur la trésorerie hors OP (g)	- 7,752			
TRESORERIE AU 31/12 (a) + (f) + (g)	83,692	37,630	20,196	- 14,459

Il s'agit de la projection de l'impact des opérations pluriannuelles à la fois celles qui sont financées et celles qui ne sont pas financées.

Toutes les opérations de GER (Gros Entretien Renouvellement) financées par l'Établissement, la dotation fonctionnelle, la rénovation énergétique que l'Établissement prend en charge par autofinancement, se trouvent dans ces projets. Quand on déroule l'impact de toutes ces opérations, on voit que la trésorerie de l'Université est déficitaire de -15 M€.

M. Julien HERTZOG attire aussi l'attention sur l'impact sur la trésorerie hors Opérations Pluriannuelles (OP) figurant en avant-dernière ligne du tableau et qui affiche un déficit de - 7,75 M€ : cela signifie que, or OP, dans le cadre du fonctionnement courant des entités, les recettes sont déjà inférieures de plus de 7 M€ aux dépenses. Si la trajectoire n'est pas inversée, ce chiffre sera encore plus élevé en 2026 avec l'impact du GVT et l'augmentation mécanique des dépenses et témoignera d'une situation encore plus dégradée. Il est important de travailler dès à présent sur les impacts-trésorerie, insiste M. Julien HERTZOG.

Pour la Présidente, la situation de l'Université de Lorraine est loin d'être la plus compliquée du fait de ses efforts sur le développement de ses recettes propres, sur le développement de la stratégie européenne et de tous les axes portés notamment par M. Fabrice LEMOINE dans ce cadre : l'acquisition de 27 M€ supplémentaires à l'échelle du site lorrain sur la seule année 2024, dont 19 M€ arriveront à l'Université de Lorraine, constitue une très bonne nouvelle.

Dans le cadre du COMP, M. Loris GUÉRY a obtenu des financements pour une démarche prospective sur la partie Formation Continue – axe qu'il va falloir creuser. Le sujet aujourd'hui est bien celui du refinancement des services publics de l'ESR (l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) ; on a beaucoup parlé des universités mais on peut parler aussi des organismes nationaux de recherche qui sont dans la même situation que celle de l'Université de Lorraine : CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), INSERM (Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale), INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement). Le CAS Pensions vient aussi grever les budgets de ces entités.

Nous sommes dans une période de flottement politique inhabituel et qui risque d'être durable, poursuit la Présidente. Le combat de l'ensemble des universités va s'installer dans la durée car nul ne sait quelles orientations politiques vont sortir des différents échanges en cours.

L'année 2025 restera soutenable pour l'Université de Lorraine car nous avons enlevé 40 M€ d'investissement du Programme Pluriannuel de Stratégie Immobilière, dont notamment 80 % des crédits de mise en accessibilité de nos locaux pour les personnes à mobilité réduite.

Il va falloir travailler collectivement pour dégager des solutions qui permettre de réinvestir dans les années suivantes, notamment pour des aspects de notre politique immobilière qui sont absolument vitaux et incontournables aujourd'hui, conclut la Présidente.

Selon M. Olivier GARET, le budget affiche un caractère outrancier et les prétentions budgétaires formulées par M. Patrick HETZEL, mais la manipulation des chiffres sur les ressources « trésor de guerre des universités » a commencé il y a plus d'un an dans le gouvernement précédent. Effectivement, il y a une trajectoire de désengagement de l'État, constate M. Olivier GARET.

Pour lui, la question qui va émerger est celle des droits d'inscription car la disparition de l'accès gratuit à l'Enseignement Supérieur est à l'ordre du jour.

Le discours sur la trésorerie et le fonds de roulement est maintenant tenu par notre ministère alors qu'avant, il était porté par Bercy (le ministère des finances), remarque la Présidente. Une mission de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et de l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGESR) est actuellement en cours sur le modèle

économique des universités, mission qui devrait permettre d'avoir une meilleure connaissance du mécanisme particulier de financement des universités.

La Présidente n'est pas favorable à l'augmentation des droits d'inscription ; elle préfère un modèle complètement gratuit d'accès à l'Enseignement Supérieur, assorti des exigences propres à celles de l'Enseignement Supérieur. Elle s'interroge toutefois sur le système d'aujourd'hui et ses effets d'ascenseur social : ce dernier est en panne en France.

Il faudra s'interroger sur la gratuité d'accès à l'éducation et sa manière de se traduire dans le système français qui conduit désormais à un renforcement des inégalités. Pour la Présidente, le paiement de droits d'inscription ne garantit pas à lui tout seul le fonctionnement de l'ascenseur social.

M. Camille DIOU souhaite ajouter une vision au-delà des universités et parler de la conscience de l'agent public. Pour lui, lorsqu'on fait référence à un « trésor de guerre » ou à un « matelas », il y a un côté méprisant et insultant de la part de ceux qui prononcent ces mots. Néanmoins, il y a une réalité : on compte 5 Milliards d'euros dans les trésoreries des établissements supérieurs, mais il ne faut pas regarder uniquement les établissements supérieurs mais aussi les agences de programmes, les autres opérateurs : à chaque couche, il y a de la trésorerie qui dort.

Il faut aussi avoir à l'esprit qu'il existe un problème de dynamique des fonds de roulement et de la trésorerie des établissements. M. Camille DIOU pense que quelque chose reste à faire pour dynamiser l'argent dont l'Université dispose. Nous sommes aussi et avant tout des agents publics et la situation de l'État doit aussi nous préoccuper. Nous n'avons pas de quoi financer le financement courant des composantes dans les années à venir, ajoute-t-il. L'Établissement passe en insuffisance de financement à partir de 2026.

M. Christophe SCHMITT salue le travail fait et souhaite retrouver cette formule de présentation les prochaines années.

- 1/ Il a été évoqué les investissements auxquels l'Université de Lorraine va renoncer ; M. Christophe SCHMITT souhaiterait connaître les investissements prioritaires sur l'année à venir ;
 - 2/ En page 33 du BI, il est question des PIA (LUE, ORION) dont les dépenses n'atteignent pas encore le montant des sommes perçues ; M. Christophe SCHMITT demande des précisions notamment le taux d'exécution de ces programmes ;
 - 3/ Nous sommes dans l'attente du budget ministériel. Qu'en est-il par rapport à ce BI avec les informations qu'on aura en cours de mois ou dans les prochains mois, et quel impact cela peut avoir sur le BI et sur les discussions sur les orientations, notamment en termes de logique stratégique financière.
- 2/ Concernant les projets financés sur « France 2030 » et pilotés au niveau établissement, nous avons des comptes rendus ANR à faire en 2025 et nous reviendrons vers les membres du Conseil d'Administration. D'une manière générale, les dépenses sur ce type de projets fonctionnent en cloche : à un moment, nous sommes en dessous d'une répartition linéaire des dépenses, puis les dépenses augmentent puis diminuent par la suite, expose la Présidente qui ajoute qu'une évaluation a lieu à mi-parcours de chaque programme.

- 1/ Quant aux investissements prioritaires, ils portent sur ceux dont les engagements ont été réalisés les années précédentes : par exemple, la rénovation énergétique de l'IUT de Saint-Avold repose sur des engagements financiers pris en 2023-2024 qui vont se dérouler en 2025. Toutes les opérations pour lesquelles un engagement juridique avait été pris vis-à-vis des maîtres d'œuvre, des entrepreneurs, ont été maintenues, explique M. Julien HERTZOG. En revanche, les opérations qui n'avaient pas débuté et qui ne mettaient pas en cause la sécurité des usagers ont été déprogrammées dans l'espoir de pouvoir les reprogrammer par la suite. A été également conservé un volant d'opérations de GER (Gros Entretien Renouvellement), notamment la sécurisation de la Faculté des Sciences et Technologies. Les opérations financées - dont celles au titre du CPER (Contrat de Plan État-Région) ont été maintenues.

- 3/ Sur la question du CAS Pensions, c'est une disposition de la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances) qui impose d'avoir un compte d'affectation spécial équilibré entre les recettes et les dépenses. Dans la mesure où la retraite des fonctionnaires plus chère n'a pas suffisamment de recettes, tout a été augmenté de 4 points, indique M. Julien HERTZOG.

Les charges sont estimées de façon raisonnable, sans aucune certitude sur leur modalité de financement ou sur le fait qu'il pourrait y avoir, selon l'idée d'un ancien ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), un prélèvement de 1 % sur les dotations de charge de service public de toutes les universités, pour mettre en place un fonds de solidarité – ce qui aurait ajouté une charge supplémentaire de 5 M€ pour l'Université de Lorraine, intervient la Présidente.

Ce qui est présenté aujourd’hui est une évaluation raisonnable, telles qu’on peut les évaluer à ce jour, des charges et des recettes envisagées pour l’année 2025, reprend la Présidente, ...

... sans qu’il y ait de remarque formulée par les tutelles sur le montant indiqué de la SCSP qui serait sous-évalué ou surévalué, complète M. Julien HERTZOG.

La Présidente donne la parole à Mme Isabelle COMTE, représentante du rectorat :

« Merci, madame la Présidente. Nous avons évoqué toutes les questions relatives au BR et au BI avec les équipes de l’Université de Lorraine. En effet, on a regardé l’ensemble de ces documents budgétaires à l’aune du nouveau décret ; comme cela a été dit par les équipes, sur l’ensemble des critères, le BR est en amélioration tout à fait soutenable ; le BI 2025 est soutenable même si on note une forte dégradation liée aux charges supplémentaires qui peut interroger en fait sur la CAF que l’Université de Lorraine sera en capacité de mettre en œuvre, notamment pour ses projets immobiliers. »

La Présidente tient à souligner la qualité du travail mené en commun avec le rectorat et la direction générale des finances publiques, travail qui mène à des échanges de proximité ouverts et transparents dans la compréhension mutuelle de la position des uns et des autres.

Mme Nicole CREUSOT revient sur le lien avec le budget de l’État pour 2025. En tant que collectivité territoriale, la Métropole du Grand Nancy se trouve en terre inconnue, peut-être encore plus que l’Université. Pour Mme Nicole CREUSOT comme pour M. Mathieu KLEIN, l’Université de Lorraine est un marqueur très fort du territoire auquel ils sont très attachés. Dans la mesure du possible, dès que des informations seront disponibles, la Métropole du Grand Nancy maintiendra les subventions et le partenariat avec l’Université de Lorraine.

La Présidente exprime ses remerciements et elle tient à préciser que cela n'est pas le cas partout en France puisque plusieurs collectivités ont déjà annoncé leur retrait des financements CPER et une diminution significative des financements des projets – ce qui n'est pas le cas des collectivités du Grand Est – que ce soient la région, les métropoles ou les départements et autres collectivités.

Pour la Présidente, une vigilance réciproque et une attention qu'on doit porter les uns aux autres sont vitales pour l'avenir des territoires.

∞ ∞ ∞ ∞

VOTES sur le BUDGET RECTIFICATIF 2024

Tableau 1 : Tableau des emplois Budget rectificatif 2024

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

		Emplois sous plafond Etat* (A)		Emplois financés hors SCSP (B)		Global (C) = (A) + (B)	
		Budget initial 2024	Budget rectificatif 2024	Budget initial 2024	Budget rectificatif 2024	Budget initial 2024	Budget rectificatif 2024
Catégories d'emplois	Nature des emplois	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT
Enseignants, enseignants- chercheurs, chercheurs	Permanents	2 874	2 753	37	35	2 874	2 753
	CDI	12	12			49	47
	Non permanents	772	760	433	427	1 205	1 187
	S/total EC	3 658	3 525	470	462	4 128	3 987
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS		-	-			-	-
BIATSS	Permanents	2 054	1 957	235	235	2 054	1 957
	CDI	175	186	486	486	410	421
	Non permanents	345	374	721	721	831	860
S/total Biatoss		2 574	2 517			3 295	3 238
Totaux		6 232	6 042 (1)	1 191	1 183	7 423	7 225
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat				Plafond global des emplois voté par le CA** (2)			

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'Etat relatif aux emplois financés par l'Etat"

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

Le tableau 1 du BR 2024, relatif aux emplois est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	21
Membres représentés	6
Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	27
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Tableau 2 : Autorisations budgétaires du Budget Principal Budget rectificatif 2024

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Dépenses								Recettes			
	Compte financier 2023		Budget initial 2024		Budget rectificatif 2024		Ecart entre BR et R		Compte financier 2023		Budget initial 2024	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	Budget initial 2024	Budget rectificatif 2024	Ecarts entre BR et le E	
Personnel	534 454 170	534 454 170	552 300 000	552 300 000	554 000 000	554 000 000	1 700 000	1 700 000	619 180 561	630 559 142	633 806 899	3 247
donn'contribution CAS pension	144 400 980	144 400 980	144 500 000	144 500 000	145 200 000	145 200 000	700 000	700 000	528 118 528	528 537 285	536 520 797	7 983
Fonctionnement	107 172 283	107 479 735	121 229 835	111 983 267	122 720 000	108 575 000	1 490 165	-3 408 287	1 315 982	1 695 000	1 997 626	302
Investissement	40 160 526	54 546 645	50 687 011	57 506 473	47 590 000	51 750 000	-3 097 011	-5 758 473	4 002 665	3 900 000	4 185 760	266
TOTAL	681 606 980	696 480 550	724 216 846	721 791 740	724 310 000	714 325 000	-93 154	-7 466 740	72 648 094	77 838 365	76 444 116	-1 394
Solde budgétaire (excédent)									71 993 677	59 090 667	79 592 816	20 502
									36 610 645	24 078 919	29 162 569	5 083
									33 203 135	31 967 566	46 532 678	14 565
									2 179 897	3 044 082	3 897 365	853
									691 174 238	659 649 709	713 399 715	23 756
									5 306 312	32 142 031	925 285	- 31 218

Le tableau 2 du BR 2024, relatif aux Autorisations budgétaires du budget principal est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

34, COURS LEOPOLD – CS 25233

54052 NANCY CEDEX

www.univ-lorraine.fr

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	21
Membres représentés	6
Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	27
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

Tableau 4 : Équilibre financier
Budget rectificatif 2024

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Besoins (utilisation des financements)			
	Budget initial 2024	Budget rectificatif 2024	Ecarts BR - BI
Solde budgétaire (déficit)	32 142 031	925 285	-31 216 746
Remboursements d'emprunts (capital)			
Nouveaux prêts (capital)	1 596 944	1 617 157	20 213
Dépôts et cauptions			
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décarcassements de l'exercice)	11 198 743	14 876 326	3 677 583
Autres décarcassements sur comptes de tiers (non budgétaires)	0	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	44 937 718	17 418 768	-27 518 950
ABONDEMENT de la trésorerie	0	0	0
dans Abondement de la trésorerie fléchée	0	10 262 505	19 716 059
dans Abondement sur la trésorerie non fléchée			
TOTAL DES BESOINS	44 937 718	17 418 768	-27 518 950

Financements (couverture des besoins)			
Ecarts BR - BI	Budget rectificatif 2024	Budget initial 2024	
			Solde budgétaire (excédent)
			Nouveaux emprunts (capital)
20 018	24 227	4 209	Remboursements de prêts (capital)
			Dépôts et cauptions
5 410 402	14 708 826	9 298 424	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
	0	0	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
5 430 420	14 733 053	9 302 633	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
-32 949 370	2 685 715	35 635 085	PRELEVEMENT de la trésorerie
		9 453 554	dans Prélèvement sur la trésorerie fléchée
-13 233 311	12 948 220	26 181 531	dans Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
-27 518 950	17 418 768	44 937 718	TOTAL DES FINANCIEMENTS

Le tableau 4 du BR 2024, relatif à l'équilibre financier est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	21
Membres représentés	6
Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	27
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

**Tableau 6 : Situation patrimoniale du Budget Principal
Budget rectificatif 2024**

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte Financier 2023	Budget Initial 2024	Budget Rectificatif 2024	Ecart entre le BR et le BI	PRODUITS	Compte Financier 2023	Budget Initial 2024	Budget Rectificatif 2024	Ecart entre le BR et le BI
Personnel	527 597 156	542 800 000	546 600 000	3 800 000	Subventions de l'Etat (SCSP)	529 118 528	528 537 285	536 520 797	7 983 512
dont charges de pensions civiles*	144 385 325	144 500 000	145 200 000	700 000	Fiscalité effectuée	4 002 665	3 900 000	4 186 760	286 760
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	159 267 680	161 658 571	161 116 973	-541 698	Autres subventions	50 635 974	62 595 285	60 300 000	-2 295 285
TOTAL DES CHARGES	686 864 836	704 458 671	707 716 973	3 258 302	TOTAL DES PRODUITS	687 502 364	698 428 506	705 708 968	7 280 463
Résultat prévisionnel : bénéfice	637 528	0	0	0	Résultat prévisionnel : perte	-	6 030 165	2 008 005	- 4 022 160
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel	687 502 364	704 458 671	707 716 973	3 258 302	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel	687 502 364	704 458 671	707 716 973	3 258 302

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Compte Financier 2023	Budget Initial 2024	Budget Rectificatif 2024	Ecart entre le BR et le BI
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice ou perte)	637 528	-6 030 165	-2 008 005	4 022 160
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	42 508 571	43 668 754	46 222 856	2 554 102
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	4 701 387	2 212 000	1 350 000	-862 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	2 489	11 267	4 117	-7 150
- produits de cession d'éléments d'actifs	52 691	47 477	32 157	-15 320
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	27 388 770	27 900 000	30 051 411	2 151 411
= CAF ou IAF*	11 005 539	7 490 379	12 785 400	5 295 021

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

Le tableau 6 du BR 2024, relatif à la situation patrimoniale du budget principal est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	21
Membres représentés	6
Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	27
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

TABLEAU 9 des OPERATIONS PLURIANNUELLES
voir ANNEXE 1 – pages 54 à 81

Le tableau 9 du BR 2024, relatif aux opérations pluriannuelles est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	21
Membres représentés	6
Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	27
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

VOTES sur le BUDGET INITIAL 2025
**Tableau 1 : Autorisations d'emplois
Budget initial 2025**
POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

			Emplois sous plafond Etat ⁽¹⁾ (A)		Emplois financés hors SCSP (B)		Global (C) = (A) + (B)	
			Budget rectificatif 2024	Budget initial 2025	Budget rectificatif 2024	Budget initial 2025	Budget rectificatif 2024	Budget initial 2025
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	2 753	2 745	35	37	2 753	2 745
	Non permanents	CDD	760	765	427	450	47	52
S/total EC			3 525	3 525	462	487	1 187	1 215
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS			-	-			3 987	4 012
BIATSS	Permanents	Titulaires	1 957	1 946				
	Non permanents	CDD	186	190	235	240	421	430
S/total BIATSS			2 143	2 136	486	556	650	637
Totaux			6 042	6 042	721	796	3 238	3 313
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			6 042	6 042	1 183	1 283	7 225	7 325
Plafond global des emplois voté par le CA ⁽²⁾								

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés. Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

⁽¹⁾ : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'Etat relatif aux emplois financés par l'Etat"

⁽²⁾ : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

Le tableau 1 du BI 2025, relatif aux emplois est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	21
Membres représentés	6
Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	27
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Tableau 2 : Autorisations budgétaires du Budget Principal
Budget initial 2025

Dépenses									Recettes			
	Compte financier 2023		Budget rectificatif 2024		Budget initial 2025		Ecart entre BR et BI		Compte financier 2023	Budget rectificatif 2024	Budget initial 2025	Ecart entre le BR et le BI
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel	534 454 170	534 454 170	554 000 000	554 000 000	574 080 000	574 080 000	20 080 000	20 080 000	619 180 561	633 806 899	638 370 700	4 563 801
dont contributions CAS personnels	144 400 990	144 400 990	145 200 000	145 200 000	153 200 000	153 200 000	8 000 000	8 000 000	529 118 528	536 520 797	535 414 307	-1 106 490
Fonctionnement	107 172 283	107 479 735	122 720 000	108 575 000	112 426 758	109 531 893	-10 293 242	956 893	1 315 982	1 997 626	2 165 572	167 945
Investissement	40 180 526	54 546 645	47 590 000	51 750 000	69 567 505	55 934 881	21 977 505	4 184 881	4 002 665	4 186 760	4 000 000	-186 760
TOTAL	681 806 980	696 480 550	724 310 000	714 325 000	756 074 263	739 546 774	31 764 263	25 221 774	71 993 677	79 592 816	60 631 698	-18 961 118
Solde budgétaire (excédent)									36 610 645	29 162 569	30 543 850	1 381 281
									33 203 135	46 532 878	27 473 133	-19 059 745
									2 179 897	3 897 360	2 614 715	-1 282 654
									691 174 238	713 399 715	699 002 398	-14 397 317
									5 306 312	925 285	40 544 376	39 619 091
												Solde budgétaire (déficit)

Le tableau 2 du BI 2025, relatif aux Autorisations budgétaires du budget principal **est approuvé à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	21
Membres représentés	6
Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	27
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

Tableau 4 : Equilibre financier
Budget initial 2025

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Besoins (utilisation des financements)			
	Budget initial 2024	Budget rectificatif 2024	Budget initial 2025
Solde budgétaire (déficit)	32 142 031	925 285	40 544 376
Remboursements d'emprunts (capital)	1 596 944	1 617 157	1 621 880
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	11 198 743	14 876 326	12 675 080
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	0	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	44 937 718	17 418 768	54 841 336
ABONDEMENT de la trésorerie	0	0	
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée</i>	0	10 262 505	
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>			
TOTAL DES BESOINS	44 937 718	17 418 768	54 841 336

Financements (couverture des besoins)			
Budget initial 2025	Budget rectificatif 2024	Budget initial 2024	
			Solde budgétaire (excédent)
2 641	24 227	4 209	Nouveaux emprunts (capital)
12 782 044	14 708 826	9 298 424	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
0	0	0	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
12 784 685	14 733 053	9 302 633	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
42 056 651	2 685 715	35 636 085	PRELEVEMENT de la trésorerie
17 450 678		9 453 854	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée</i>
			<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
24 605 973	12 948 220	26 181 231	
54 841 336	17 418 768	44 937 718	TOTAL DES FINANCEMENTS

Le tableau 4 du BI 2025, relatif à l'équilibre financier **est approuvé à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	21
Membres représentés	6
Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	27
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

Tableau 6 : Situation patrimoniale du Budget Principal
Budget initial 2025

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte Financier 2023	Budget Rectificatif 2024	Budget initial 2025	Ecarts entre le BR et le BI	PRODUITS	Compte Financier 2023	Budget Rectificatif 2024	Budget initial 2025	Ecarts entre le BR et le BI
Personnel	527 597 156	546 600 000	566 420 000	19 820 000	Subventions de l'Etat (SCSP)	529 118 528	536 520 797	535 414 307	-1 106 41
dont charges de pensions civiles*	144 385 325	145 200 000	153 200 000	8 000 000	Fiscalité affectée	4 002 665	4 186 760	4 000 000	-186 71
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	159 267 680	161 116 973	162 320 000	1 203 027	Autres subventions	50 635 974	60 300 000	69 090 000	8 790 01
TOTAL DES CHARGES	686 864 838	707 716 973	728 740 000	21 023 027	TOTAL DES PRODUITS	687 502 364	705 708 988	715 297 718	9 558 71
Résultat prévisionnel : bénéfice	637 528	0	0	0	Résultat prévisionnel : perte	-	2 008 005	13 472 282	11 464 21
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel	687 502 364	707 716 973	728 740 000	21 023 027	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel	687 502 364	707 716 973	728 740 000	21 023 027

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Compte Financier 2023	Budget Rectificatif 2024	Budget initial 2025	Ecarts entre le BR et le BI
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice ou perte)	637 528	-2 008 005	-13 472 282	-11 464 277
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	42 508 571	46 222 856	46 920 000	697 144
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	4 701 387	1 350 000	1 350 000	0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	2 489	4 117	0	-4 117
- produits de cession d'éléments d'actifs	52 891	32 157	39 000	6 643
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	27 398 770	30 051 411	30 613 333	561 922
= CAF ou IAF*	11 005 539	12 785 400	1 445 385	-11 340 015

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

Le tableau 6 du BI 2025, relatif à la situation patrimoniale du budget principal est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	21
Membres représentés	6
Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	27
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

TABLEAU 9 des OPERATIONS PLURIANNUELLES
voir ANNEXE 2 – pages 66 à 92

Le tableau 9 du BI 2025, relatif aux opérations pluriannuelles est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	21
Membres représentés	6

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

34, COURS LEOPOLD – CS 25233

54052 NANCY CEDEX

www.univ-lorraine.fr

Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	27
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

5. **RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE et ENVIRONNEMENTALE (RSE) : SCHÉMA DIRECTEUR et PLAN D'ACTIONS « TRANSITION ÉCOLOGIQUE »**
DOCUMENTS TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXES 3 et 3.1

M. Guillain MAUVIEL commente le diaporama.

Eléments de contexte | RSE

PRIORITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT / ÉVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

- ⇒ RSE au cœur du mandat et du projet d'établissement 2024-2028, construction initiale autour des deux « piliers » affichés :
 EDI (Égalité-Diversité-Inclusion) et TE (Transition Écologique) et désormais QVT (Qualité de Vie au Travail)
 → objectif labellisation DD&RS (Développement Durable et Responsabilité Sociétale)
- ⇒ Montée en puissance des thématiques / mobilisation de la puissance publique autour des enjeux / nouvelles obligations réglementaires pour tous les opérateurs de l'Etat
 → élaboration obligatoire d'un schéma directeur DD&RSE (Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale) intégrant la production d'un bilan carbone annuel) « *qui proposera une trajectoire transformante de leur fonctionnement* »

Le schéma directeur TE | Cadre de la stratégie TE

- ✓ **Inscription dans le cadre réglementaire et les orientations de l'Etat (Plan Climat biodiversité TE, Circulaire SPE, Plan de transformation écologique de l'Etat, plan de sobriété énergétique 2022...) et dans la politique de Responsabilité Sociétale & Environnementale de l'Université de Lorraine**
- ✓ Une stratégie construite en collaboration étroite avec le Comité TE, le Pôle Infrastructures et Moyens et d'autres Directions centrales depuis 2023, avec 2 documents-phares produits :
 - Le **schéma directeur TE** (15 pages) avec les grandes orientations politiques, et les 4 volets de la stratégie TE, incluant les objectifs, les actions avec leurs indicateurs et acteurs
 - Le **plan d'actions TE**, document opérationnel de déploiement de la stratégie → liste de ~100 actions (avec jalons, pilotes, indicateurs)

→ **Un objectif macro : - 6% / an impact carbone**

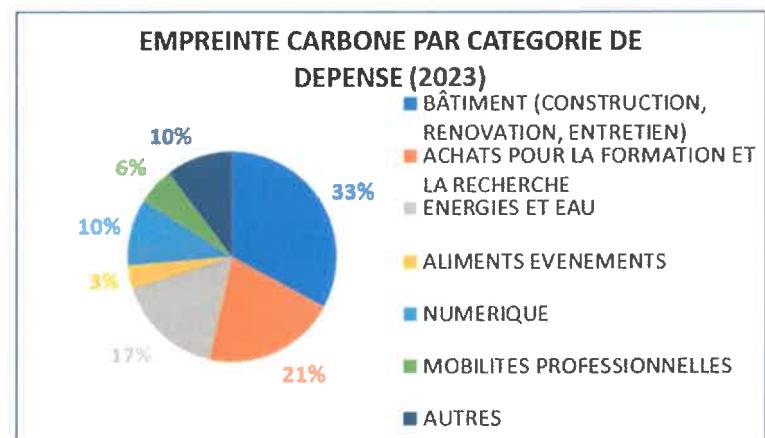
Mme Laure-Elise BRIOIS, déléguée Transition Écologique au sein de la délégation RSE, prend le relai.

En 2023, le bilan de gaz à effet de serre (BGES) de l'UL conduit à évaluer son impact carbone à 85 000 tonnes d'équivalent CO₂ environ. Il se décompose en 2 grands volets à peu près équivalents :

≈50% → **L'impact carbone des déplacements domicile – campus : de l'ordre de 41 000 tonnes d'équivalent CO₂ par an à l'échelle de l'établissement (personnels et étudiant·es).**

Mme Laure-Elise BRIOIS signale que ce calcul provient de l'enquête « mobilités » de 2021-2022. Une nouvelle enquête « mobilités » va être diffusée au premier trimestre 2025, qui actualisera cette partie-là du bilan carbone de l'Université de Lorraine.

≈50% → **L'impact carbone du fonctionnement de l'Université de Lorraine : environ 44 000 tonnes d'équivalent CO₂, générées par toute dépense financière (commande, déplacement professionnel, travaux immobiliers, achat de matériel informatique, commande de plateaux-repas, etc.).**



À noter :

Un bon tiers des achats dont le poids carbone est associé au bâtimentaire

La partie verte de 6 % « mobilités professionnelles » est clairement sous-estimée car les outils sont en cours d'affinement pour une évaluation plus juste.

Le schéma directeur TE | Contenu

M. Guillain MAUVIEL revient au Schéma Directeur et ses grandes lignes.

Schéma Directeur Transition Ecologique 2024-2028

- Bilan carbone de l'Établissement
- Grandes ambitions et orientations politiques (texte repris dans le Projet d'Établissement)
- Objectifs et exemples d'actions autour de 4 axes stratégiques :
 1. Former et contribuer à la transition écologique
 2. Consommer de manière responsable
 3. Mieux utiliser les espaces et les rendre plus durables
 4. Réduire l'impact environnemental des déplacements

Avec mention des :

- Objectifs macro par axe,
- Acteurs concernés,
- Échéances envisagées,

NB : ces éléments sont précisés dans le plan d'actions TE

1. Former et contribuer à la transition écologique

- Sensibiliser et impliquer
- Former les apprenant.es
- Former les personnels
- Contribuer à la TE à travers les recherches et innovations

2. Consommer de manière responsable

- Acheter de manière plus responsable
- Tendre vers la sobriété numérique
- Promouvoir une alimentation durable
- Réduire, ré-utiliser, recycler les déchets

3. Mieux utiliser les espaces et les rendre plus durables

- Investir dans la rénovation thermique et dans la production d'énergie peu carbonée
- Consommer moins d'énergie
- Consommer moins d'eau
- Repenser les espaces extérieurs pour favoriser la biodiversité

4. Réduire l'impact environnemental des déplacements

- Faciliter la mobilité durable entre domicile & campus
- Rendre les déplacements professionnels plus responsables

Pour M. Natan GOULIN, certains objectifs sont facilement compréhensibles ; par contre, d'autres ne sont pas précisés comme le prêt d'équipements à destination des étudiants où seul le nombre d'étudiants bénéficiaires de ce service fait office d'indicateur. M. Natan GOULIN demande des informations sur ces objectifs et sur le pourcentage d'étudiants que l'Établissement jugera satisfaisant.

Cette action récente fait partie de certaines pistes que nous avons commencé à développer avec les Bibliothèques Universitaires. L'indicateur de succès de cette action a été élaboré mais nous ne disposons pas d'objectif quantitatif car cela nous semble prématuré ; nous n'avons pas évalué comment cette action serait réalisée. Le plan d'actions sera évolutif et il est difficile d'anticiper toutes les actions qui seront menées d'ici 2027 : parfois, l'indicateur manque, parfois, c'est l'objectif chiffré, indique M. Guillain MAUVIEL.

Mme Laure-Elise BRIOIS confirme que le plan d'actions sera affiné avec les directions et les composantes concernées. On souhaite d'abord calibrer le besoin avec la Direction de la Documentation, la Direction de la Vie Universitaire et des Campus, le CROUS, les AGORAE, Fédélor, etc. On ne peut pas répondre à cette question aujourd'hui mais plus tard dans les semaines à venir.

M. Christophe SCHMITT revient sur l'annonce de 6 % de réduction de l'impact carbone globalement. Il demande quelles sont les priorités envisagées par rapport à cet élément et quel en est le poids dans le schéma d'ensemble présenté en début d'exposé.

La priorisation des actions envisagées apparaît dans le Schéma Directeur : en bleu, figurent les actions prioritaires, soit parce qu'elles doivent se terminer en 2025, soit parce que ce sont des actions de plus long terme qu'il faut engager dès maintenant pour en recueillir les fruits d'ici 2026 ou 2027, explique M. Guillain MAUVIEL.

De plus, il faut distinguer, dans le bilan carbone de l'Université de Lorraine, ce qui relève de la dépense de fonctionnement et de ce qui relève de l'investissement ; M. Guillain MAUVIEL préfère qu'on dépense du CO₂ pour de l'investissement immobilier pour procéder à de la rénovation énergétique plutôt que de faire des dépenses de fonctionnement – telles que les *goodies* (objets promotionnels), par exemple.

L'impact carbone des *goodies* existe alors que ces dépenses ne sont pas essentielles pour le fonctionnement de l'Établissement.

Concernant les *goodies*, M. Christophe SCHMITT considère qu'il faut regarder ce qui cadre avec le respect de ce qui peut être fait au sein de l'Université de Lorraine ; l'Université peut être exemplaire en optant pour des objets qui peuvent être développés dans le cadre de formations, de recherches et de fablabs. On doit pouvoir utiliser tous les dispositifs à notre disposition dans une perspective RSE, dispositifs qui montrent les savoir-faire au sein de l'Université de Lorraine, conclut-il.

La Présidente dit avoir un problème avec les objets publicitaires quand leur budget est multiplié par 2, alors que l'Établissement s'engage dans une démarche de transition écologique.

M. Guillain MAUVIEL rappelle que le budget en question a atteint 600 000 € ; c'est un sujet emblématique qui ne doit pas masquer les autres sujets, notamment comme les taux de renouvellement des équipements numériques qui sont trop élevés.

- ⇒ Répondre aux ambitions du schéma directeur TE
dont l'objectif-phare de réduction de l'impact carbone de 6 % chaque année
- ⇒ En mobilisant et accompagnant tous les campus volontaires dans leur dynamique de Transition Écologique (TE), et en transformant quelques campus en « éco campus démonstrateurs », vitrines de l'Université de Lorraine, à horizon fin 2026.

En lien avec le COMP Etat / volet TEDS

Rappel des objectifs à fin 2026 :

- 2 éco campus démonstrateurs et d'autres campus accompagnés
 - Une communauté sensibilisée et formée aux enjeux TE
-
- AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) diffusé à tous les directeurs et directrices de composantes et laboratoires début novembre 2024
 - Échéance pour y répondre : 14 mars 2025

M. Guillain MAUVIEL insiste sur le fait que la réflexion se passe à l'échelle des campus et non des composantes prises individuellement car les thématiques liées à la TE se prêtent à une stratégie plus globale : la mobilité, la gestion des déchets, etc.

M. Éric GNAEDINGER remercie pour le travail conséquent effectué, qui constitue la base d'un engagement fort de l'Établissement. Il souhaite savoir s'il y a eu une forme de chiffrage pour déterminer un coût de mise en place du plan des actions proposées.

Sur le fond, M. Éric GNAEDINGER décèle une sorte de contradiction entre les injonctions faites par le ministère qui vont dans le bon sens sur le principe, et la situation budgétaire des établissements puisqu'on demande aux universités d'en faire plus alors qu'elles ne sont pas dotées des moyens de vivre normalement.

Du côté des objets promotionnels, a priori, la meilleure des choses serait de les supprimer. Cependant, au sein du réseau « Polytech », la composante de M. Éric GNAEDINGER a dépensé 60 000 € de *goodies* dont 35 000 € au titre du « concours GEPI » géré par Polytech pour 35 écoles d'ingénieurs. M. Éric GNAEDINGER s'interroge par rapport à la concurrence des écoles d'ingénieurs privées qui font de la communication, de la publicité en dépensant des sommes considérables. Si les écoles d'ingénieurs de l'Université de Lorraine se mettent en repli, comment vont-elles pouvoir apparaître, dans les forums et dans les salons, comme étant des acteurs capables de recruter.

Il n'est pas question de supprimer les objets publicitaires mais de savoir d'où ils viennent, comment ils ont été fabriqués. De ce point de vue, Polytech a tout avantage à promouvoir, auprès de ses interlocuteurs, son engagement dans la transition écologique et son usage aussi frugal que possible des ressources, répond la Présidente.

Sur l'aspect financier, M. Guillain MAUVIEL intervient pour dire que l'État a mis en place des COMP (Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance). Pour ce qui nous concerne, le chiffre global perçu par l'Université de Lorraine a été annoncé en juin : un budget total de 4 M€ pour les 2 années à venir (2025-2026). La Présidente a fait le choix fort de dédier la majeure partie de ce volet financier proposé par l'État à la TE.

Ce budget permet de déployer la majorité des actions décrites dans le plan d'actions.

Pour M. Olivier GARET, les objets publicitaires peuvent sembler être une question anecdotique mais ils illustrent plusieurs phénomènes qui se passent dans l'Université de Lorraine. Les *goodies* sont une problématique d'une université qui s'ouvre au monde et qui doit montrer ce qu'elle est, en particulier pour récolter des fonds. Dès qu'on rentre dans des dispositifs de mise en concurrence, cela génère des dépenses, de la production de carbone. Cela dit, l'augmentation de la dépense liée à ces objets interpelle.

M. Olivier GARET ajoute que dans un système où des composantes et des laboratoires sont autonomes dans la gestion de leur budget, il serait bien de savoir, grâce à des procédures, où finalement passe l'argent de l'Établissement.

La Présidente rappelle que les entités composant l'Établissement ont capacité à agir par délégation de signature. La Présidente se pose des questions sur la cohérence entre la politique de l'Établissement et la traduction dans les faits des actions portées par délégation ; elle s'interroge sur ce type de dépenses et sur d'autres types de dépenses également. La

conscience de la situation financière n'est pas forcément partagée de façon très large ; la Présidente espère que le débat en cours contribuera à sensibiliser les personnes sur ces questions.
La Présidente entend que tout le monde est d'accord pour entrer dans le champ de la TE et faire des économies, à condition que ce soit les autres.

Le Schéma Directeur et le Plan d'Actions « Transition Écologique » est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	21
Membres représentés	6
Nombre de votants à bulletin secret	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de BULLETINS « OUI »	27
Nombre de BULLETINS « NON »	0
Nombre de BULLETINS BLANCS	0

PAUSE

DÉPART de M. VANNESTE

Procuration à Mme DORIAT-DUBAN Myriam

Nb de présents : 20

Nb de représentés : 7

DÉPART de Mme CREUSOT Nicole

Procuration à M. DIOU Camille

Nb de présents : 19

Nb de représentés : 8

6. SCHÉMA PLURIANNUEL de STRATÉGIE IMMOBILIÈRE 2025-2029 (SPSI) (information, échanges)
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 4

M. Christophe DE NANTOIS commence en indiquant que le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) 2025-2029 est marqué par la possibilité de dévolution ; il s'inscrit dans la continuité des schémas précédents et il doit répondre à de nouveaux enjeux essentiellement liés à des contraintes financières en évolution. Le SPSI a une corrélation forte avec le budget.

Nouveaux enjeux par rapport au SPSI 2018-2022

- ◆ L'augmentation très forte du prix des fluides
- ◆ L'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) : 50 M€ de travaux sont nécessaires pour rendre les bâtiments de l'Université de Lorraine accessibles ; hélas, l'Etat n'a contribué qu'à hauteur de 3 M€.
→ Le patrimoine immobilier de l'Université de Lorraine n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.
- ◆ Le décret Éco Énergie Tertiaire (DEET) qui fixe des cibles de diminution des gaz à effets de serre : l'Établissement vise d'ores et déjà la cible 2050.



- ◆ La Circulaire Surfaces
- ◆ La Loi du 10 mars 2023 portant sur l'accélération de la production des énergies renouvelables
- ◆ La Loi du 20 juillet 2023 « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN)
- ◆ Projet de création d'une Foncière de l'État dans le Projet de Loi de Finances 2025 :

Amendement du gouvernement / budget 2025

- Pour répondre aux défis du changement climatique et rationaliser le parc immobilier

Exemple d'actions :

Mise en place de loyers pour notamment réduire de 25 % les surfaces tertiaires

UNIVERSITES DEVOLUES
=
NON CONCERNÉES

- Rigueur budgétaire pour lutter contre le dérapage des finances publiques

Activités respectives de la Foncière de l'État et de l'occupant-locataire

Périmètre Foncière

Périmètre occupant-locataire

M. Christophe DE NANTOIS dit que le projet global de l'État était de transférer le patrimoine de l'État dans une société d'un mode de fonctionnement proche du privé ; la conséquence serait que l'État ne serait plus propriétaire mais locataire des éléments qu'il possède.

La conséquence immédiate pour l'Université de Lorraine pourrait être de devenir locataire et donc d'avoir à payer un loyer.

C'est un modèle de fonctionnement que l'on retrouve dans d'autres pays, notamment du nord de l'Europe, et ces contraintes issues du nord de l'Europe vont arriver chez nous, affirme M. Christophe DE NANTOIS.

Une stratégie immobilière au service de la stratégie de l'Établissement

Dans ces conditions, 2 grands axes ont été évoqués.

Le projet actuel est caractérisé par 2 éléments :

1°) la présence de l'Université de Lorraine sur un maillage territorial assez fin, en particulier dans les villes d'équilibre,

2°) un engagement fort en faveur de la TE.

Projet d'établissement 2024 (/2028)

Parmi les 10 ambitions fortes portées par l'UL :

- Bâtir l'avenir avec les forces de nos deux métropoles, Metz et Nancy, et la richesse de notre maillage territorial
- S'engager résolument dans la transition écologique

L'UL souhaite ainsi :

- Développer sa politique territoriale initiée avec la Conférence Universitaire Territoriale (CUT) grâce à des Schémas de Déploiement Universitaire Territoriaux (SDUT)
- Refonder sa gouvernance et son pilotage (management et ressources humaines), en mettant les problématiques d'égalité, de diversité, d'inclusion et de qualité de vie au travail au cœur de son action, ainsi que sur les questions immobilières particulièrement prégnante à l'Université de Lorraine

➡ Transformation des campus dans une vision globale, avec une volonté de mieux les intégrer dans les dynamiques de leur territoire et avec l'objectif de diminuer l'empreinte des activités de l'université sur l'environnement

Les objectifs du SPSI

Projection à 30 ans avec une déclinaison sur les 5 prochaines années.

- Disposer d'un patrimoine innovant et attractif, capable de porter l'excellence de l'enseignement et de la recherche, en cohérence avec l'attractivité des territoires sur lesquels l'Université est implantée,
- Offrir de bonnes conditions d'études et de travail,
- Optimiser les moyens immobiliers en les adaptant aux besoins des utilisateurs,
- Répondre aux enjeux environnementaux,
- Diminuer la charge financière de son patrimoine.

4 dossiers à forts enjeux

- Rationalisation des différentes implantations de la Présidence
- Evolutions des campus nancéens
- Evolutions des campus messins
- Evolutions des campus d'équilibre

Travail en concertation avec les collectivités de chaque territoire

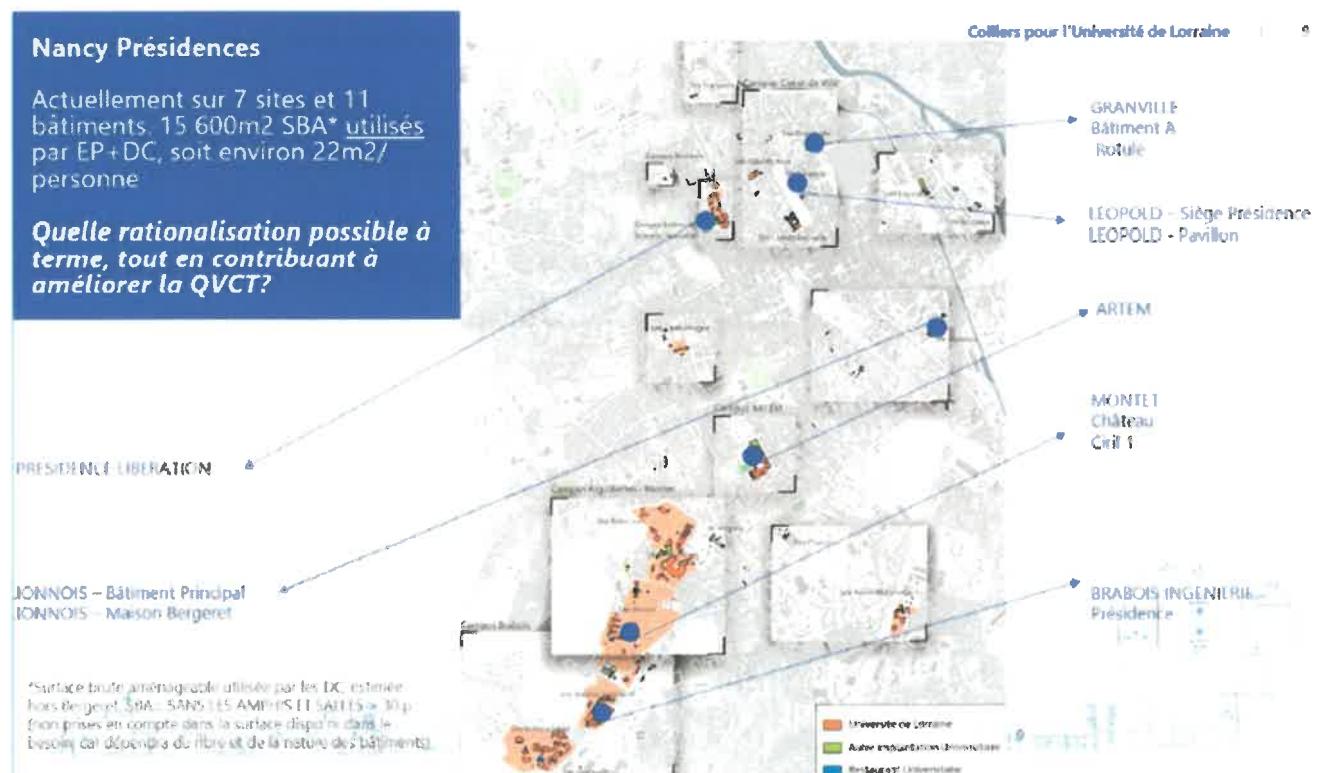
➡ Objectifs : l'adaptation de nos surfaces à nos besoins (en fonction des activités et effectifs accueillis) et amélioration de la performance énergétique, la production d'énergies renouvelables, la modernisation du parc aux usages, l'articulation du bâti et du foncier pour une meilleure préservation et le développement de la biodiversité sur nos campus.

NB : l'UL ne dispose pas à priori, de réserves foncières suffisantes pour y accueillir du logement étudiant

DOSSIER 1 : La réorganisation des sites de la Présidence

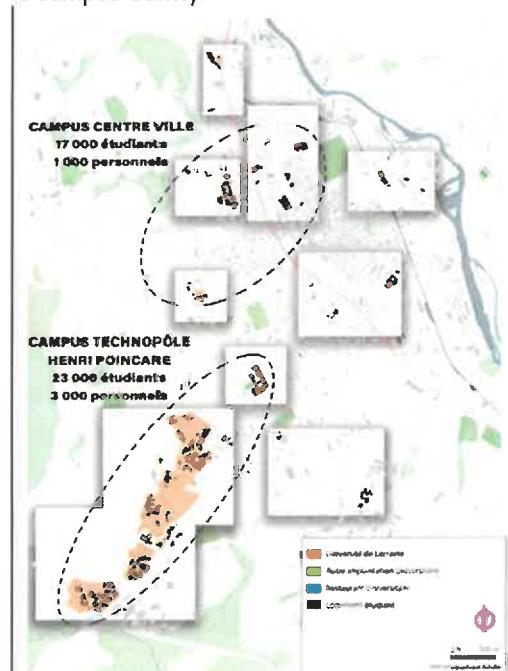
Concernant la question des différentes implantations de la présidence :

- sur l'agglomération nancéenne, plusieurs sites sont des sites historiques issus des différents établissements qui ont participé à la fusion en 2012 ; une idée serait de regrouper ces différents sites sur un site unique afin de gagner en efficacité et de perdre moins de temps dans les transports de même que d'avoir un impact environnemental réduit.



DOSSIER 2 : L'évolution des campus nancéens

La poursuite des divers SPSI précédents est engagée. Il s'agit de diminuer la présence de bâtiments très isolés, comme l'IRT (l'Institut Régional du Travail) qui a rejoint le campus de Droit ou comme la faculté de Pharmacie de la rue Lebrun qui a rejoint le campus Santé).



Poursuite des objectifs du SPSI 2018-2022 par le regroupement cible des activités universitaires sur 2 pôles / campus structurants :

- au Nord de l'agglomération : centre-ville
- au Sud de l'agglomération : Technopôle Henri Poincaré

Ici, il est question de regrouper différents projets pour le futur, en particulier le campus Aiguillettes avec un projet qui évolue à l'horizon 2050 autour des dynamiques "One Earth & Digital". Ce projet est prévu en 5 grandes étapes, la première consistant en l'amélioration du confort à destination des usagers par une meilleure isolation intérieure des bâtiments ce qui permettra aussi de diminuer la facture énergétique et l'impact des activités de l'Université au plan écologique.



Une transformation par étapes priorisées → 2050

Un programme d'un volume total hors-norme (env. 350 M€) qui nécessite d'être inscrit dans la durée
Approche priorisée – dévolution du patrimoine



Objectifs de densification et de rationalisation

+ 25 000 m²

Surfaces UL hors projet : 10 000 m²
 Bibliothèque : 5 500 m²
 IECL : 4 500 m²

Surfaces rénovées sur le campus : 85 000 m²
 Bâtiment A, B & C : 65 000 m²
 1^{er} cycle : 20 000 m²

Nouvelles constructions (estimation) : +25 000 m²
 Halle expérimentale recherche : 10 000 m²
 Usine école, pôle innovation : 10 000 m²
 Gymnase mutualisé : 5 000 m²

Utilisation des gains de densification

- Logement (not. Étudiants)
- Hébergement de start-ups

- 37 200 m²

Surfaces détruites sur le campus : -8 600 m²
 2 gymnases STAPS et IUT NB : 4 000 m²
 Bâtiments A et B STAPS : 3 500 m²
 Cryogénie : 1 100 m²

Surfaces libérées et valorisées sur d'autres campus : - 28 600 m²

Polytech (Haute Malgrange) : 15 500 m²
 Ecole, halle de technologie, gymnase
 EEIGM (Lepage) : 7 300 m²
 ENSGSI (Lepage) : 3 000 m²
 LIEC (Charmois, pôle de l'eau) : 2 600 m²

Pour information

Surfaces libérées et réutilisées : 2 000 m²
 CPP (prépa des INP) : 2 000 m²

Sur l'intégralité de ce projet, on constate une augmentation, à gauche, de certaines surfaces, et, à droite, une diminution d'autres surfaces, l'ensemble aboutissant à une réduction limitée des surfaces.

Parallèlement, une augmentation du nombre d'étudiants présents sur ce site Aiguillettes est prévue à assez long terme (2050) :

Objectifs d'attractivité (1^{er} et 2nd cycles)

Effectifs étudiants 2023 : **6 600**

FST	3 700
UFR STAPS	1 300
IUT Nancy-Brabois	1 600

Effectifs étudiants cible : **9 400**

FST	3 700
UFR STAPS	1 300
IUT Nancy-Brabois	1 600
Cycle préparatoire	500
ENSGSI	400
EEIGM	500
Polytech	1 000

Effectifs étudiants internationaux 2023 : **1 350**

Effectifs étudiants internationaux cible : **2 000**

Apport des nouveaux acteurs : 250
 Développement RI : 400

Ébullition

Hors Telecom Nancy (450 étudiants)

L'objectif vise une vie de campus améliorée, des mobilités limitées et une meilleure insertion du campus Aiguillettes dans l'axe Brabois – Artem.

DOSSIER 3 : L'évolution des campus messins



- Projet « SaULcy 2035, L'île des savoirs à vivre »
- > Faire évoluer le campus vers un campus vert et ouvert
 - Aménager les espaces extérieurs favoriser et développer la bio diversité
 - Favoriser le recours aux mobilités douces
 - Améliorer la performance énergétique des bâtiments (IUT de Metz, ALL A)
 - Réaménager les espaces mutualisés de travail (Présidence, ISGMP A et B, pavillons)
 - Rapatriement du département MP de l'IUT de Metz ?
 - Utiliser l'expérience étudiante comme levier d'attractivité
- Faire émerger une vie de campus sur le technopôle
- Remédier aux problématiques structurelles du technopôle Nord (ISEA, ICPM, Bridoux)

DOSSIER 4 : L'évolution des campus d'équilibre

Pour ce qui est des villes d'équilibre, elles relèvent de la dynamique des Schémas de Déploiement Universitaire Territoriaux (SDUT) dans le cadre d'une démarche de sur-mesure et de cas par cas avec les partenaires locaux.

4 SDUT : signature le 04/12/2024

Lunéville

- Départ du dépt. QLIO en 2027
- Nouvelle offre de services à proposer dans les locaux : Rectorat (CIO, IEN), Mission locale, CCI formation, pépinière entreprises, ...
- Travail à mener pour définir les besoins et les modalités de prise en charge des travaux
- **Réflexion dans le cadre d'une valorisation**

Thionville

- Territoire dynamique (population jeune/cadre)
- Nouvelle construction par MOA agglomération, avec des surfaces mises à disposition de l'UL (IUT ou L1 Droit)
- Ouverture d'une antenne L1 Droit en 2025
- Effectif en croissance (département QHSE IUT à mi effectif)
- CROUS en réflexion
- **Valorisation surface foncière ?**

Bar-Le-Duc

- Pas d'enjeux immobiliers identifiés à ce stade
- Incertitude sur la réforme des INSPE en cours de réflexion

Epinal

- Pas d'enjeux immobiliers identifiés à ce stade

L'Établissement a également comme objectif d'améliorer l'interface entre les bâtiments construits et utilisés, donc les usagers, et les zones extérieures jusqu'à maintenant quelque peu délaissées.

L'évolution des espaces non bâties

Objectifs :

- **Préserver et développer la biodiversité et les écosystèmes (continuités écologiques)**
- **Adapter les campus et participer à la résilience du territoire face au changement climatique**

Connaître pour améliorer la connaissance et la compréhension de la biodiversité sur tous les campus

Gérer pour adopter des pratiques de gestion durable en fonction d'un zonage sur les espaces verts (inventaires / contexte écologique territorial)

Sensibiliser la communauté universitaire à la protection de la biodiversité (indicateurs de suivi)



- **Actions transformantes à plus long terme (désimperméabilisation / renaturation)**
- **En lien avec la transformation des espaces extérieurs vieillissants et le déploiement des mobilités douces (aménagement/adaptation du territoire)**

3 types de zones apparaissent, avec une cartographie fine effectuée, allant d'une présence humaine très limitée dans les zones-refuges pour la biodiversité, et, à l'inverse, des zones de rencontres pour les usagers, puis des zones intermédiaires.

L'évolution des effectifs nécessitant un plan d'ajustement des surfaces

Postulats sur l'évolution des effectifs

Depuis plusieurs années, les effectifs étudiants ont maintenant tendance à diminuer :

- Entre les années universitaires 2021/22 et 2022/23 : **- 4,8 % d'étudiants** (61 110 -> 58 103 étudiants)
- Entre les années universitaires 2022/23 et 2023/24 : **- 2,0 %** (58 103 -> 56 932 étudiants)

Objectif de l'université = rester sur un plateau proche de **53 - 55 000 étudiants** dans les années à venir
bien qu'au regard de la démographie, une baisse plus importante est envisagée d'ici 3 ans

=> Nécessité d'élaborer un plan d'ajustement de notre parc

Détermination de surfaces cibles à l'horizon 2027 et 2032

En première approche, lors de l'**audit IGESR2024**, l'Université s'est basée :

- sur une baisse globale d'environ 5% de toutes les typologies de surfaces (enseignement, recherche, administration)
- sur une diminution de 20 % pour les surfaces sans fonction + augmentation de 10 % pour les surfaces occupées par des tiers
=> **politique de valorisation à définir**
- en revanche, conservation de surfaces équivalentes pour la documentation, les installations sportives, la vie sociale et les locaux techniques

Globalement : -4.8 % à l'horizon 2027, et -7,8 % à l'horizon 2032

A titre de comparaison, le CDS4 s'est engagé sur une réduction de leur parc de l'ordre de 10% sous 10 ans

Pour des raisons démographiques, les effectifs sont en légère baisse. M. Christophe DE NANTOIS ne considère pas que cette légère diminution des effectifs ait un impact majeur sur les activités de l'Université de Lorraine. Pour l'instant, nous sommes dans un desserrement des contraintes imposées par la démographie ces dernières années ; il s'agit plus d'un rééquilibrage qui nous permette de mieux vivre, explique-t-il.

Il faudra sans doute réfléchir à une politique visant à diminuer les mètres carrés car ceux-ci représentent un coût.

Gestion du patrimoine de l'Université de Lorraine : Quelles perspectives ?

Constat

Contexte nécessaire de rationalisation du parc immobilier

(réduction du périmètre des travaux, économie de fonctionnement + financements grâce aux produits de cessions / valorisations)

et d'adaptation au changement climatique + mise aux normes

=> « mur d'investissement » à franchir dans les 20 prochaines années

Stratégie immobilière structurée à formaliser : objectifs et leur hiérarchisation, échéances pluriannuelles, cibles et moyens

Projet foncière d'Etat ?

Dévolution ?

Pour finaliser le SPSI, nécessité de se positionner

Le projet de foncière de l'État aujourd'hui à l'arrêt, va nous inciter à nous positionner sur la nécessité ou pas de la dévolution. La dévolution permettrait à l'Université d'éviter d'être locataire de l'État, en possédant notre patrimoine et en devenant en quelque sorte propriétaire.

Un audit de pré-dévolution a été demandé pour savoir si l'Établissement pourrait entrer dans cette démarche. L'Université de Lorraine se classe parmi les universités qui peuvent demander la dévolution : la balle est dans son camp.

Voici la feuille de route pour avancer dans cette voie :

Suite au courrier de candidature sous l'ancien mandat et à la mission de l'IGÉSR en janvier 2024, l'UL figure parmi les 5 avis favorables parmi les 12.

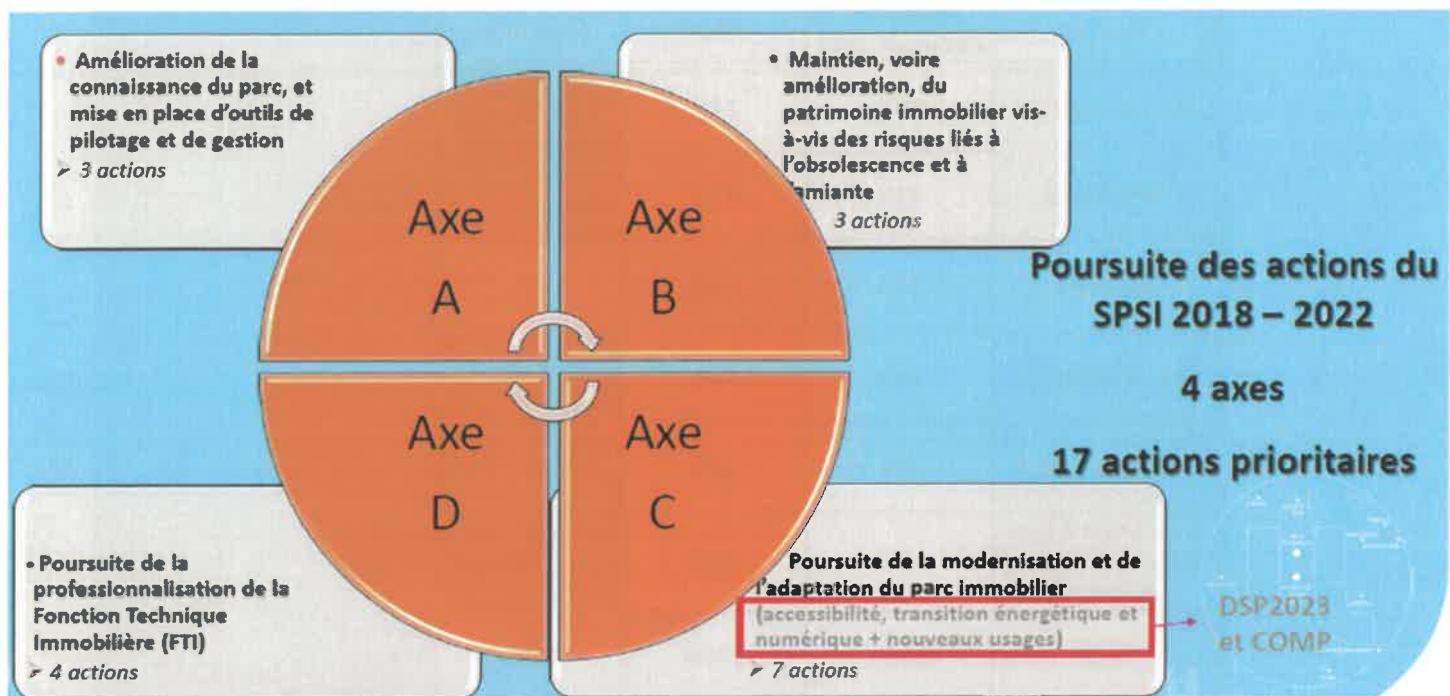
Cet avis est assorti de 6 recommandations :

Actions prioritaires à mettre en œuvre	Avancement à fin 2024	Feuille de route DPI
Priorité de niveau 1 <p>À la suite de la mise à jour du diagnostic technique prévu pour 2024, faire de l'élaboration du nouveau SPSI une priorité, formaliser et suivre un rétroplanning précis, et inclure dans ce travail des temps d'information et d'échange avec les collectivités territoriales.</p>	SPSI en cours de rédaction Echanges avec les collectivités (CUT, Comité des partenaires sur Aiguillettes et Saulcy), Observatoire sur l'immobilier public (54), ... RDV avec le RRPIE le 27/11/2024 Sénat académique le 04/12/2024 Information au CA du 10/12/2024	

Priorités de niveau 2	Feuille de route DPI
Mandater une expertise externe pour accompagner l'université sur l'évaluation des besoins et les perspectives de réduction des surfaces.	A programmer
Promouvoir les lieux de concertation sur les enjeux immobiliers, telle que la conférence universitaire territoriale, avec les partenaires de l'université, en premier lieu les collectivités locales, le CROUS et les EPST, et y discuter des grands projets et investissements immobiliers.	CUT du 03/07/2024 Echanges réguliers avec le CROUS et quelques EPST, Observatoire de l'immobilier public (54), Comité des partenaires sur Aiguillettes et Saulcy
Conforter le renforcement des moyens humains de la fonction immobilière, et mobiliser les leviers RH pour augmenter l'attractivité des fonctions, en particulier au niveau central.	Renforcement de la DPI à 39 personnes à terme
Mettre en place une animation opérationnelle de la fonction immobilière à l'échelle de l'établissement, et notamment des responsables techniques de site, par les directions du patrimoine immobilier et de la logistique afin de partager les orientations et les bonnes pratiques.	Journées métiers pour reprise de la coordination des STS Audit en cours pour une meilleure approche des besoins
Engager une réflexion et des actions afin de valoriser le patrimoine, y compris en louant des espaces	Recrutement d'une chargée de la domanialité et de la valorisation du parc immobilier Plan d'actions à définir

Poursuite de la stratégie d'intervention

Dans les années qui viennent autour de 4 axes :



Les objectifs qui sont en train de guider le SPSI sont :



M. Christophe DE NANTOIS termine en abordant les objectifs d'amélioration 2032 avec des contraintes budgétaires évolutives : l'Université de Lorraine est sous contrainte budgétaire mais veut s'améliorer ; ce n'est pas évident mais pas impossible dans la mesure où il reste quelque marge de manœuvre.

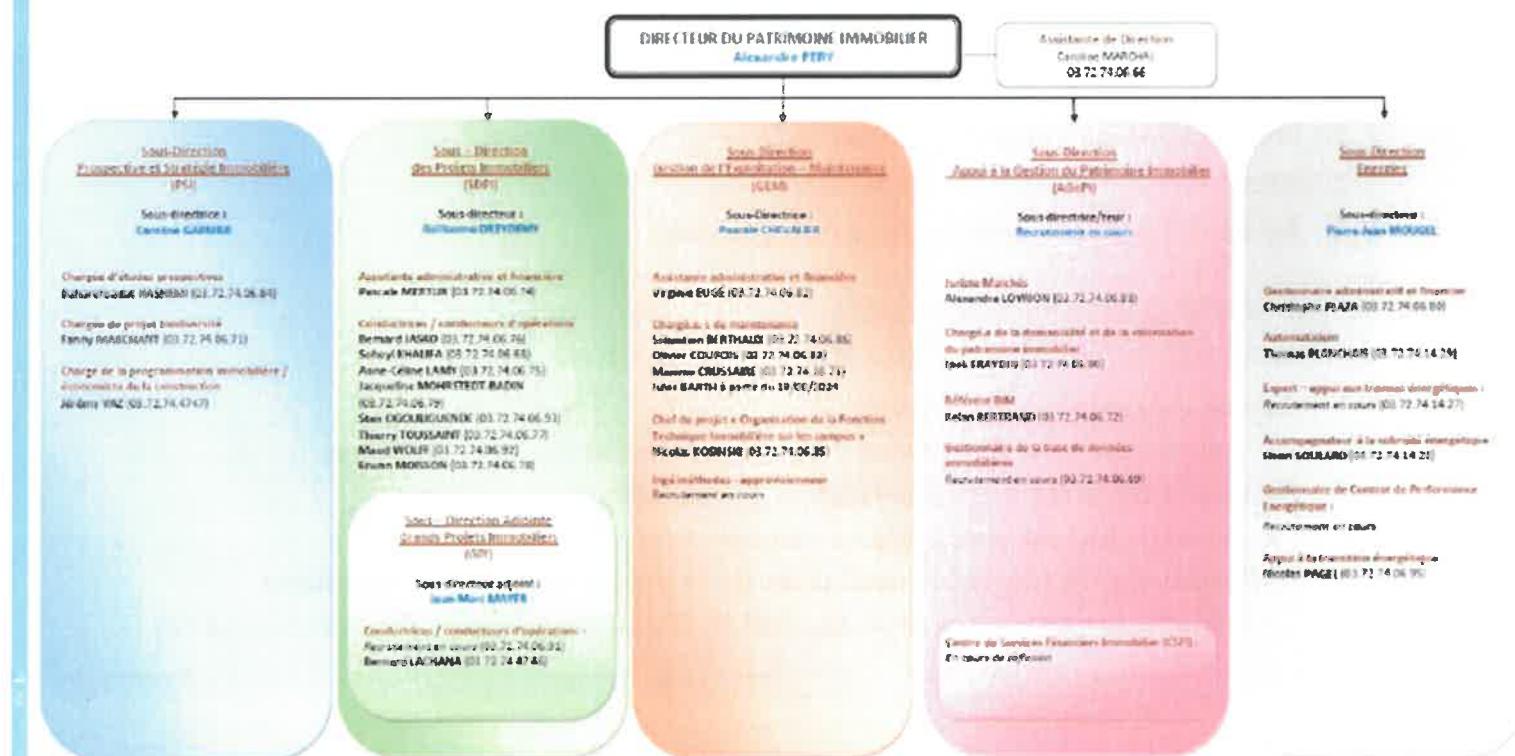
Cible d'amélioration du parc à 2032

Qualité	Moyenne nationale 2022	2023	Cible 2032
Très satisfaisant	19%	14%	25%
Satisfaisant	41%	41%	55%
s/s Total	60%	55%	80%
Peu satisfaisant	26%	24%	15%
Pas satisfaisant	8%	10%	4%
Sans Objet / Non déterminé / non renseigné	6%	11%	1%
Total	100%	100%	100%

Source : audit IGESR

❖ Avec une Direction du Patrimoine réorganisée et renforcée depuis 2023 :

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER



La Direction du Patrimoine Immobilier de l'Université de Lorraine est localisée au sein de l'ENSIIC, Campus Granville, 3 rue Granville - 54 000 NANCY



M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME intervient pour rappeler que le SPSI pose la question de la soutenabilité budgétaire, c'est-à-dire la capacité de l'Université de Lorraine de financer ses projets.

Le travail d'analyse réalisé sur le besoin de transformation de l'Établissement sur les 25 prochaines années, à la fois en adaptation, en rénovation énergétique et en transformation de certains campus, a révélé que le coût de ce besoin atteint 1 milliard 250 millions d'euros (1 250 000 M€) – ce qui représente un besoin de financement de 50 M€ par an pendant les 25 prochaines années.

L'Université de Lorraine ne pouvant pas assurer l'auto-financement de ce besoin, elle doit avoir recours à un financement public, ce qui représente un enjeu.

Au cours de l'échange avec le responsable régional de la politique immobilière de l'État, celui-ci nous a incités à porter notre vision d'évolution, de transformation de nos locaux dans un horizon assez lointain (jusqu'à 2050) tout en posant la question du moment où l'Université pourrait mettre en œuvre ces opérations, relate M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME.

Rappel :

Dans le SPSI actuel, certains projets vont être réalisés comme des opérations engagées sur le SPSI précédent :

- ❖ la rénovation de l'IUT Nancy-Brabois
- ❖ les travaux de rénovation du bâtiment D de l'UFR SHS sur le campus du Saulcy.

Certaines opérations déjà engagées vont se dérouler dans le cadre du prochain CPER :

- ✓ la rénovation énergétique des bâtiments A et B du campus Lettres et Sciences Humaines de Nancy
- ✓ d'autres projets ambitieux qui, aujourd'hui, n'ont pas les lignes de financement mais que l'Établissement veut porter à travers le SPSI car il veut poursuivre les travaux sur les modalités de financement de ces projets ; comme l'a dit le responsable régional de la politique immobilière de l'État, si jamais un plan campus européen venait à se décliner, l'Université de Lorraine serait prête à saisir cette opportunité.

M. Bernard DUSSOUBS s'interroge :

① sur le campus Aiguillettes où sont prévues :

- une réduction de surfaces de 12 000 m²
- la construction de 25 000 m² supplémentaires
- la destruction de 37 000 m²

Il demande quel en est le coût financier et à combien peut-on positionner le retour sur investissement.

② Concernant la rationalisation des différents campus au sein de Nancy, le rapatriement de l'ensemble des formations de santé sur le campus de Brabois a eu du sens ; il a juste posé un problème important dans l'établissement d'un axe majeur Brabois-Artem en termes de déplacements puisqu'on a totalement engorgé la ligne A du tram. La ligne de trolleybus qui remplacera le tram n'apportera aucune solution pratique à ce sujet, estime M. Bernard DUSSOUBS.

On veut favoriser les mobilités douces mais sur les aspects transports en commun, M. Bernard DUSSOUBS n'est pas sûr que la métropole nancéienne puisse assurer les débits suffisants permettant de ne pas obliger des personnels à davantage prendre des véhicules personnels en autosolisme ou pas pour aller travailler.

① M. Christophe DE NANTOIS dit que le taux de construction est très faible par rapport à l'importance du site Aiguillettes qui affiche plus de 120 000 m² déjà construits auxquels on ne touche pas à quelques très rares exceptions près. On les rénove. Le projet au plan écologique est très vertueux dans la mesure où on garde un bâtiment, on le modifie dans son usage mais pas dans sa structure, d'où très peu d'apport de CO₂. Pour M. Christophe DE NANTOIS, l'Université de Lorraine y gagne sur tous les tableaux. Il manque encore quelques millions pour isoler tout le bâtiment.

② Pour ce qui est des transports sur le plateau de Brabois, ils ne relèvent pas du périmètre de l'Université de Lorraine mais de celui de la métropole.

La métropole du Grand Nancy est consciente de ses difficultés et en est informée, affirme M. Pierre-Emmanuel JEUNEHOMME. Elle a aussi en perspective le déménagement complet de tout l'aspect hospitalier sur le plateau ; elle mène actuellement 2 types de réflexions : d'une part, sur les aménagements autoroutiers d'ici 2030-2035 pour la desserte du plateau, et, d'autre part, sur les mobilités-transports en commun. La première phase concerne les aménagements de voirie pour le nouveau tram (ce dossier est suivi par M. Guillain MAUVIEL).

M. Guillain MAUVIEL précise que les aménagements autoroutiers du plateau de Brabois consistent plutôt à avoir un élargissement à certains endroits de l'autoroute, qui permettrait d'avoir une voie réservée aux bus de transport rapide entre,

par exemple, Toul et Brabois – ce qui semble à M. Guillain MAUVIEL plus intéressant que d'ajouter une voie supplémentaire à l'autoroute qui aurait augmenté le nombre de véhicules.

La Présidente rappelle que l'Établissement est amené à construire de nouveaux bâtiments dans le cadre du projet « Ébullition » qui concerne le campus Aiguillettes, et ce, pour 2 raisons :

- l'inadéquation des structures bâimentaires actuelles avec les activités modernes de recherche, ce qui aboutit à ce que des appareils de recherche achetés par des Unités de Recherche du campus soient installés à l'IJL qui commence à être un peu à l'étroit ;
- les efforts de mutualisation : pour les écoles et pour les facultés, on a besoin d'une structure qui permette la mutualisation des équipements technologiques à l'appui des formations (Usine et Ecole, Halle de Technologies) ;

La Présidente revient sur la difficulté à comprendre la cohérence consistant à transférer des bâtiments dont on est propriétaire vers une société à laquelle il faudra payer des loyers ; pour elle, l'explication réside dans le fait que l'État cherche un modèle économique qui lui permette d'assumer financièrement l'entretien de ses bâtiments. C'est la piste actuellement à l'étude.

Le sujet de la dévolution préoccupe la Présidente depuis des années ; elle est convaincue qu'il faut aller dans cette direction car ce qui se joue derrière ces questions-là, c'est la responsabilité de propriétaire sur l'entretien des bâtiments et la volonté que l'Université de Lorraine de faire de son parc immobilier un levier en soutien de sa stratégie d'attractivité, de rayonnement

...
La Présidente fait référence à l'histoire de la faculté de pharmacie, rue Albert Lebrun, que l'Université de Lorraine a cédé à l'État depuis plusieurs années, qui est dans un état de dégradation avancée, qui a été mal vendue et pour laquelle l'Université de Lorraine a reçu un retour de 0 €.

La valorisation de notre patrimoine se fait aux dépends de notre patrimoine et des ressources de l'Université.

Pour M. Olivier GARET, il y a une forme de cohérence à être possesseur de son patrimoine, concède-t-il, mais prudence ! Vu la trajectoire budgétaire de l'Établissement, il se pose la question de l'opportunité de prendre la dévolution du patrimoine dans ce contexte précis. Prendre la dévolution du patrimoine ressemble quelque peu à une fuite en avant.

Dans la situation de sous-financement des universités, le fait d'être locataire, même si cela n'est pas réjouissant, donne encore la possibilité d'agir en commun (des associations de locataires, des syndicats de locataires existent) et de pouvoir peser sur les loyers, par exemple.

L'expression « fuite en avant » ne convient pas à la Présidente dans la mesure où cela équivaut à subir. Pour elle, il existe des avantages et des risques associés à être locataire. Elle ne croit pas du tout au syndicat de locataires au sein de la foncière de l'État et elle pense que l'Université pèsera un poids minime dans ce dispositif dont le contrôle va nous échapper.

La Présidente reconnaît que le nombre de mètres carrés du patrimoine de l'Université de Lorraine est excédentaire par rapport à ses besoins ; il faut réfléchir à la manière d'utiliser ces mètres carrés mais elle déclare préférer décider de ce qu'il est possible de faire plutôt que d'avoir affaire à un prestataire extérieur.

M. Éric GNAEDINGER trouve qu'en termes d'attractivité, le projet de mutualisation sur le campus Aiguillettes est un bon projet pour les écoles qui pourraient rejoindre le site. Il demande si une réflexion a été menée sur une mise en conformité minimale des bâtiments qui sont actuellement des passoires thermiques dans les écoles précitées. M. Éric GNAEDINGER désirerait faire partie du comité des partenaires.

Le comité des partenaires consiste en l'Université de Lorraine et ses partenaires extérieurs ; il ne s'agit pas d'un travail interne, précise la Présidente. La difficulté est de faire participer et travailler la communauté alors qu'on ne dispose pas totalement des moyens d'enclencher les choses. À l'heure actuelle, on se limite aux études architecturales, à la préparation du travail mais il serait souhaitable que l'horizon s'éclaircisse afin d'être davantage dans l'association des partenaires.

Quant aux travaux à réaliser sur les écoles susceptibles de déménager à un moment donné, c'est toute la question du retour sur investissement qui se pose et celle du financement de notre investissement, souligne la Présidente.

Pour M. Christophe DE NANTOIS, il est indispensable de faire les travaux de mise en conformité et les travaux de confort pour les utilisateurs, au cas par cas – aussi peu que possible, autant que nécessaire.

Point d'information et d'échange, pas de vote.

7. CAMPAGNE d'EMPLOIS 2025 DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 5

Mme Myriam DORIAT-DUBAN présente le diaporama.

Axes politiques

- ✓ Poursuivre l'engagement dans une programmation prospective et dynamique avec un dialogue renforcé recherche-formation
- ✓ Une campagne sous contraintes budgétaires qui s'amplifient (GVT, mesures Guérini non compensées intégralement et hausse annoncée de la part employeur du CAS Pensions en 2025), allocation à chaque collégium-pôle scientifique d'un volume « prudent et raisonnable » de publications
- ✓ Pour les Enseignants (E) et Enseignants-Chercheurs (EC), allocation sous la forme d'un objectif de publications (cibles en nombre avec cadrage en Valeur Référence Emploi) à partir d'un vivier de postes élargi (intégrant prévisions retraites)
- ✓ Poursuite de la réflexion globalisée en lien avec les évolutions (Chaires de Professeur Junior, repyramide dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche) afin d'offrir des perspectives de carrière supplémentaires et poursuite de la politique proactive et incitative :
 - Postes réservés aux Instituts Universitaires de France - IUF (concours Professeurs PR 46-4) : 2 postes en 2025 (section 35 et 60)
 - Poste de Maître de Conférences Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi MCF BOE : 1 poste proposé dont la publication n'est pas apparue opportune dès 2025
- ✓ Bascule automatique en 1^{ère} vague des postes ESAS (Enseignants du Second degré Affectés dans le Supérieur) où véto du recteur-trice et publication de nouveau possible en 1^{ère} vague pour les postes inclus dans les cibles des collégiums
- ✓ Mise en œuvre de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) : publier les emplois en fonction des besoins, pas en reconduction de l'emploi vacant. Echanges constructifs avec les collégiums-pôles scientifiques, composantes et directions centrales.
- ✓ Assouplissement de la règle de non transformation des postes AENES (Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur) en ITRF (personnels Ingénieurs, Techniques, de Recherche et de Formation) BAP^{*} J : 6 publications concours AENES vs 3 demandes de transformation AENES en ITRP BAP J (hors concours direct) : 1 B et 2 C
BAP^{*} = Branche d'Activité Professionnelle
- ✓ Obligations d'emplois : BOE, PACTE (Parcours d'Accès aux Carrières de la fonction publique) (Charte des valeurs de l'Université de Lorraine).

En 2025, publications de 99 postes EC (79) et ESAS (20) et 93 postes BIATSS

Pour rappel en 2024, publications de 146 postes EC (114) et ESAS (32) et 90 postes BIATSS, soit un ralentissement de publications (campagne prudentielle) :

- 47 postes EC et E et + 3 postes BIATSS

Le volume de publications d'EC et E en 2025 se situe dans la moyenne constatée ces 10 dernières années (environ 100 postes) :

99 postes représentant 56% du vivier total d'EC et E 2025 (y compris 15 infructueux 2024) et maintien du volume de postes BIATSS publiés représentant **40% du vivier total BIATSS 2025**

Une campagne d'emplois 2025 concertée

- ✓ Des transferts de ressources entre collégiums-pôles scientifiques et directions centrales : léger déséquilibre de 10 VRE au niveau établissement mais permet notamment aux pôles scientifiques de restructurer leur cartographie d'emplois BIATSS
- ✓ Très peu d'arbitrages à réaliser suite aux dialogues et concertations entre collégiums-pôles scientifiques
- ✓ Sources de difficultés :
 - Disciplines où manque/absence de dialogue entre recherche et pédagogie => report pour permettre les échanges et la co-construction
 - Nécessité d'anticipation des échanges entre collégiums-pôles scientifiques => poursuivre les travaux initiés en 2023 avec DADRH en appui
 - Enjeux titularisation vs cdésisation pour les BIATSS à consolider (maintien en volume mais légère baisse en pourcentage (45% en 2024 contre 40% en 2025) du nombre de postes BIATSS publiés en 2025

Emplois d'E-C et d'Enseignants

Nombre de postes publiables : 178 (vivier élargi avec anticipation des départs en retraites au 1.09.2025)

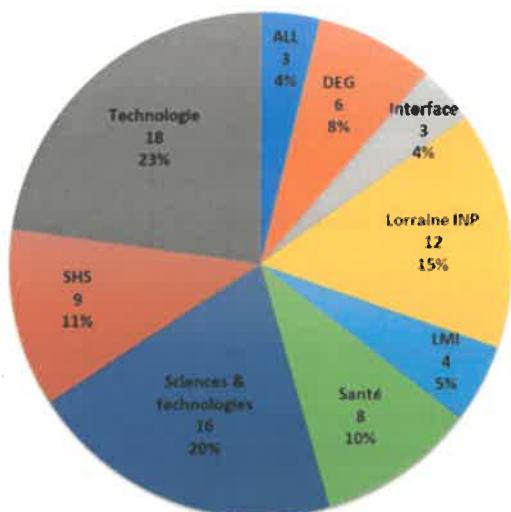
Nombre de postes publiés : 99

- Dont **79** postes d'E-C : **28** PR et **51** MCF
- Dont **20** d'Enseignants en 1^{ère} et 2^{ème} vague

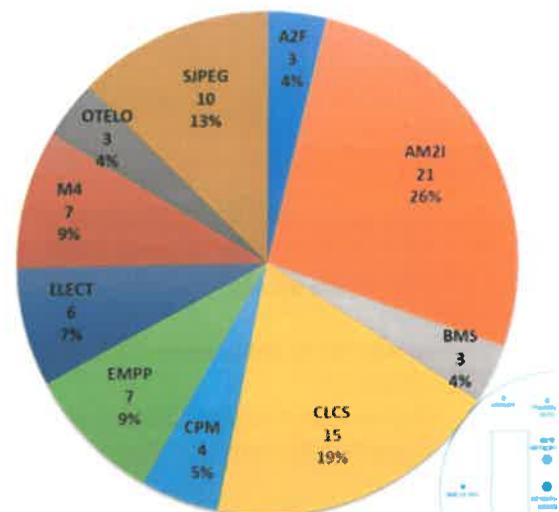
Nombre de postes non publiés : 79

- Dont **77** reports postes d'E et E-C : **19** PR, **31** MCF et **27** ESAS
- Dont **1** MCF BOE demandé mais non publié
- Dont **1** transformation de MCF en IGR (non publié)

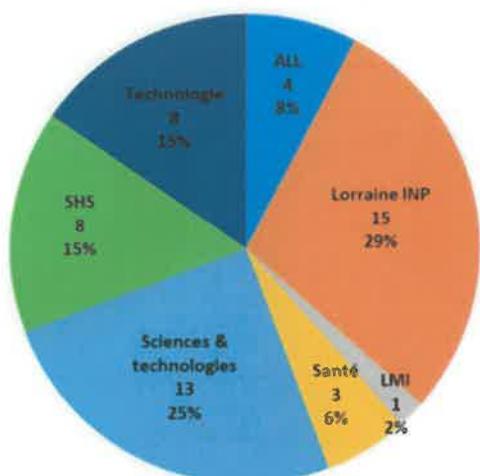
Répartition des publications de postes E-C par Collégium



Répartition des publications de postes d'E-C par Pôle Scientifique

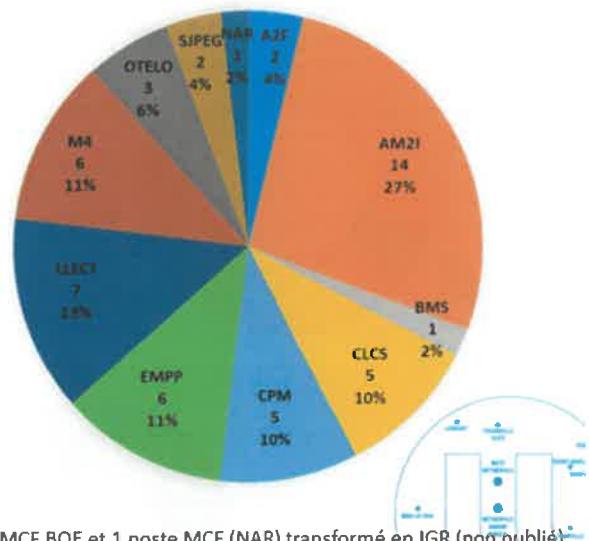


Répartition des non publications de postes E-C par Collégium



dont 1 poste MCF BOE et 1 poste MCF transformé en IGR (non publié)

Répartition des non publications de postes E-C par Pôle Scientifique



dont 1 poste MCF BOE et 1 poste MCF (NAR) transformé en IGR (non publié)

Emplois BIATSS

Nombre de postes publiables : 236

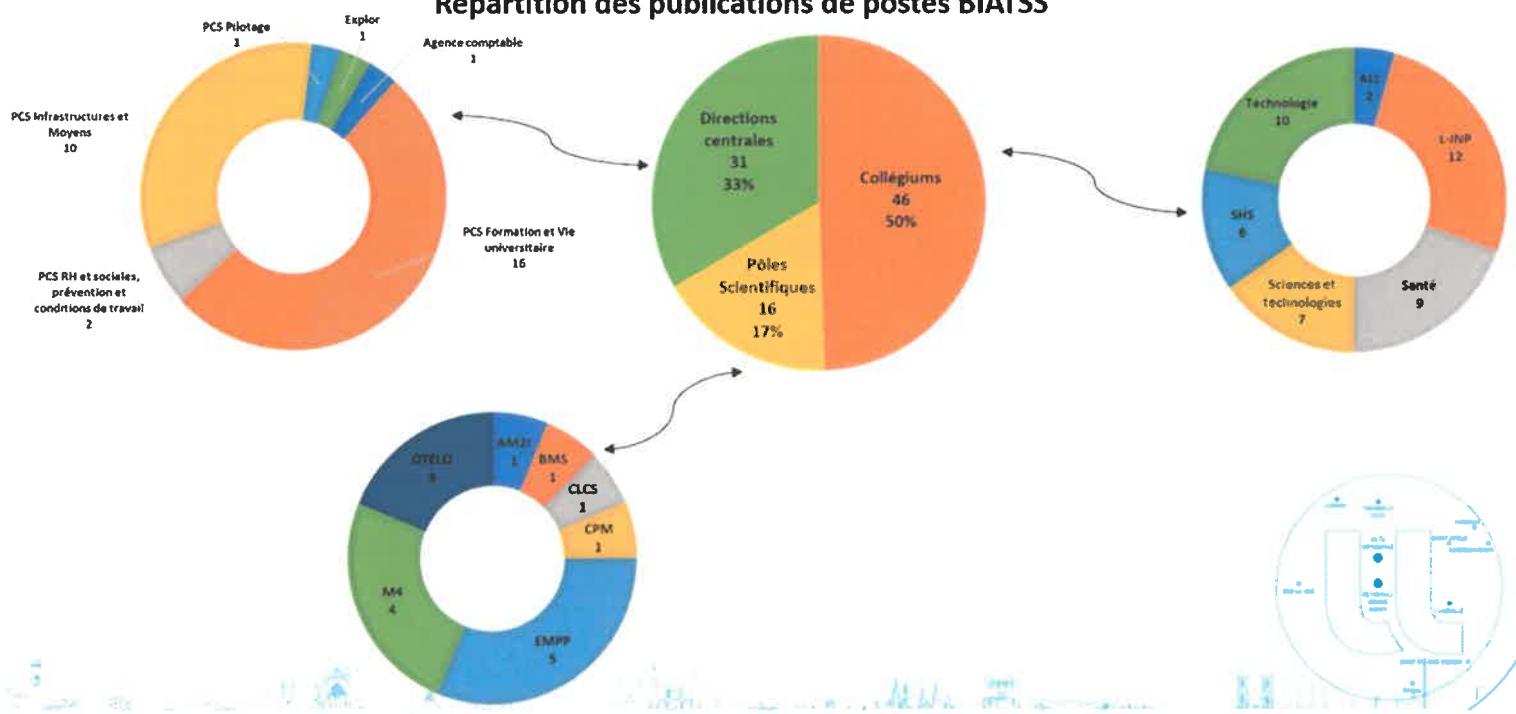
Nombre de postes publiés aux concours : 93

- ✓ Postes mis à concours de droit commun : 65
- ✓ Postes ouverts aux BOE : 11
- ✓ Poste ouvert PACTE : 2
- ✓ Postes ouverts au recrutement direct : 8
- ✓ Postes de la filière bibliothèque : 7

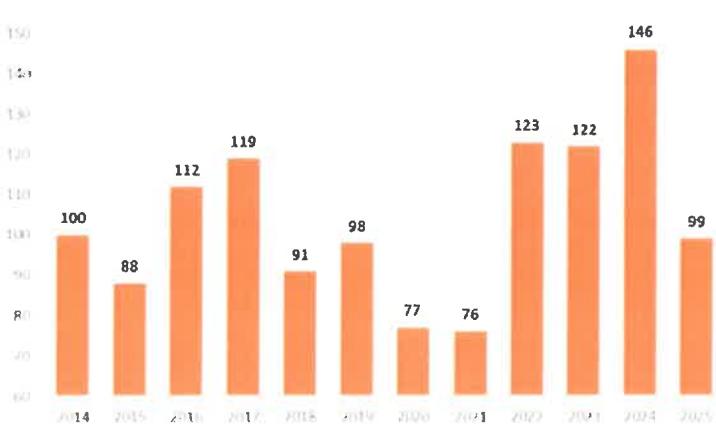
Postes non publiés : 143 (occupés par des contractuels pour 80% d'entre eux)

- 8% seront libérés courant 2025 ou au 01/09/2025 et seront occupés par des contractuels en cours d'année ou proposés à la mobilité interne titulaire
- 12% libérés en 2024 mais non occupés à ce jour mais qui pourraient l'être prochainement par des contractuels

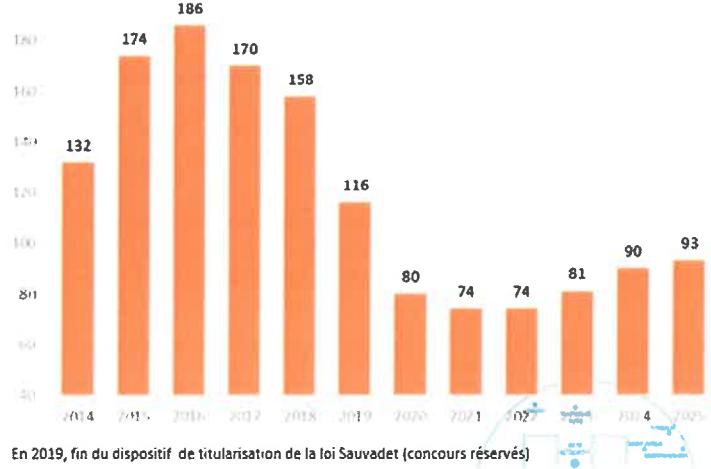
Répartition des publications de postes BIATSS



Evolution du nombre de postes d'E et E-C publiés depuis 2014



Evolution du nombre de postes BIATSS publiés depuis 2014



M. Bernard DUSSOUBS s'interroge sur l'opportunité de continuer à ouvrir des concours de catégorie C, ce à quoi Mme Myriam DORIAT-DUBAN réplique que l'Établissement essaie de repyramider ses postes en catégorie C mais ne peut pas tous les repyramider. Sur certaines fonctions, l'Université arrête de recruter des catégories C, ajoute-t-elle.

La Présidente fait remarquer qu'il y a une question financière sous-jacente.

La campagne d'emplois de l'année universitaire 2025 figurant dans le tableau en **annexe 5** et consistant en la publication de **99 postes d'enseignants-chercheurs et d'enseignants**, ainsi que de **93 postes de personnels BIATSS** est approuvée par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	8
Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	2

8. BILAN de la CAMPAGNE de REPYRAMIDAGE 2024

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 6

M. Olivier GARET constate des ouvertures vers des sections affichant de gros viviers et il s'en félicite.

Existe-t-il une marge de manœuvre de l'Établissement en cas de concours infructueux, demande M. Bernard DUSSOUBS. Il est arrivé que, sur un concours de droit commun ITRF, on se retrouve sans lauréat sur un concours donné, et sans possibilité d'aller chercher un lauréat sur le même concours, de même profil, de même emploi-type dans un concours ouvert dans une autre université – alors, qu'en théorie, cela est possible et cela a déjà été fait il y a quelques années.

Sur les repyramidages, que ce soient les repyramidages MCF ou les repyramidages BIATSS, notamment ASI, il n'est pas possible d'aller récupérer des promotions qui n'auraient pas été données à un endroit pour les attribuer à un autre endroit, signale Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

Point d'information et d'échange, pas de vote.

9. CHOIX des SECTIONS du CONSEIL NATIONAL des UNIVERSITÉS (CNU) retenues pour le REPYRAMIDAGE 2025 de MAITRES de CONFÉRENCES (MCF)

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 7

L'exposé est commenté par Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

2025 est, en théorie, la dernière année de ce dispositif, l'année 2026 étant l'éventuelle année supplémentaire pour atteindre les cibles, commence Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

La Présidente rappelle que le financement de ce dispositif, prévu dans le Projet de Loi de Finances 2025, n'existe plus.

Orientations générales

- ✓ Création, au titre des années 2021 à 2025, d'une voie temporaire d'accès par promotion interne au corps des professeurs des universités au bénéfice des maîtres de conférences. Une possibilité de repyramide supplémentaire pourrait être ouverte en 2026 pour atteindre les 2000 promotions au niveau national (CPJ incluses)
- ✓ L'objectif est d'augmenter le rapport nombre de PR / nombre de MCF, de l'équilibrer au mieux dans chaque section CNU avec une cible devant tendre vers les 40% de PR, de reconnaître l'engagement des MCF exerçant des activités équivalentes à celles des PR sur les 3 volets responsabilités, formation et recherche et de « favoriser » la carrière des femmes
- ✓ La répartition des promotions par établissement tient compte du ratio national de professeurs et de maîtres de conférences dans chaque section CNU => cibles fortement « incitatives »

Aucune information sur le repyramide n'est disponible à ce jour, que ce soit pour le repyramide MCF ou ASI. Lorsque le ministère a envoyé son calendrier RH, il a bien prévu une campagne de repyramide qui commence au 16 janvier. Cela signifie que les conseils d'administration doivent avoir statué avant le 10 janvier. L'Université de Lorraine prend donc le risque de faire une proposition peut-être complètement inutile ou très utile si l'Établissement a été futé et a pris de l'avance.

Comme, les 3 années précédentes, l'Université de Lorraine bénéficiait de 17 possibilités en moyenne, la gouvernance a décidé d'en proposer 15 et 2 en liste complémentaire :

- s'il y a besoin de plus, on réunira rapidement la chaîne institutionnelle et le Conseil d'Administration,
- s'il y en a moins que 15, cela sera gênant et Mme Myriam DORIAT-DUBAN en assumera la responsabilité du fait qu'elle a refusé de demander aux pôles scientifiques et aux collégiums de classer les 15 premiers postes, car elle trouve difficile de classer les disciplines les unes par rapport aux autres.

Éléments pris en compte :

- b) une majorité de possibilités en SHS-DEG (Sciences Humaines et Sociales-Droit Economie Gestion) dont les disciplines sont sous-encadrées en PR
- c) une possibilité en 26^{ème} section conformément à nos engagements réciproques
- d) les sections 1 et 2 de Droit deviennent des priorités pour l'Établissement
- e) promesse sur la section 17 qui n'a pas été servie l'an dernier = 1 repyramide
- f) satisfaire les 2 demandes du collégium ALL (Arts, Lettres et Langues) en section 9 et en section 10
- ◆ les 2 sur liste complémentaire concernent la section 85 (identifiée par l'Université de Lorraine et par le ministère) et la section 68

Détermination des sections CNU proposées en 2025

- ✓ En l'absence de consignes et du volume de promotion possible pour 2025 par le MESR, priorisation des choix de promotions en tenant compte :
 - des disciplines identifiées par le MESR et/ou l'établissement => double « oui »
 - ouverture aux sections « mono-oui »
 - vivier des MCF éligibles par section CNU (>1) => possibilité de regroupement de deux sections au sein d'un même groupe CNU
 - des autres voies de promotion possibles (ouvertures concours 2025)
- ✓ 15 promotions + 2 en liste complémentaire à répartir en 2025 selon ces critères sur la base du nombre moyen ouvert constaté depuis 2021

	Droit, Eco et Gestion				Lettres et Sc Hum				Sciences				Pluridisciplinaire		Santé		
Liste principale	01	02	05	06	07	09	10	17	26	27	60	65		70	71		87
Liste complémentaire													68			85	

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** le choix des sections CNU pour le repyramide-Maîtres de Conférences (MCF) 2024 dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR), consistant en **17 promotions à répartir en 2025** selon les critères exposés ci-avant, avec ouverture possible de promotions sur deux sections CNU issues du même groupe.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	8
Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	27
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

10. PROCÉDURE relative à la VOIE TEMPORAIRE D'ACCÈS au CORPS des PROFESSEURS des UNIVERSITÉS, dite de « REPYRAMIDAGE » – ANNÉE 2025

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 8

En l'absence de question et de remarque, la Présidente met le point au vote.

La procédure relative à la voie temporaire d'accès au corps des Professeurs des Universités, dite de « repyramide » - année 2025 **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	8
Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	27
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

11. PROCÉDURE de GESTION de la CAMPAGNE d'AVANCEMENT de GRADE des PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 9

M. Olivier GARET souhaite que soit mentionné l'engagement syndical parmi les différents types d'engagement à valoriser.

La demande est acceptée ; Mme Véronique PITASI se chargera d'inclure cet élément dans le texte de l'**annexe 9**.

La procédure de gestion de la campagne d'avancement de grade des personnels enseignants-chercheurs, sous réserve d'ajouter, parmi les critères de valorisation des engagements, l'engagement syndical, **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	8
Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	27
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

12. LOI de PROGRAMMATION de la RECHERCHE (LPR) : REPYRAMIDAGE ASSISTANTS-INGENIEURS (ASI) 2025
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS ANNEXE 10

Mme Myriam DORIAT-DUBAN dit qu'après avoir sollicité les pôles scientifiques, les collégiums et les directions centrales, la gouvernance a privilégié les remontées des pôles scientifiques des emplois-types, puis celles des collégiums et enfin celles des directions centrales, dans l'esprit de la LPR.

La taille des viviers a été également regardée et si la demande émanait de plusieurs parties. Aucune BAP n'a été écartée a priori.

Les postes ouverts à la campagne 2025 ont été pris en compte ; comme l'Université de Lorraine a bénéficié de 14 repayramidages l'an dernier et comme elle ne sait pas si elle en aura cette année, l'idée a été de partir sur la base de 5 en liste principale et 5 en liste complémentaire.

Orientations générales

- ✓ 4 650 emplois concourant au développement de la recherche et aux fonctions d'appui à l'enseignement sont appelés à être requalifiés d'ici 2027 (2 500 ATRF EN TECH, 1 450 TECH en ASI, 600 ASI en IGE et 100 IGE en IGR). A cette fin, des recrutements exceptionnels vont s'ajouter aux recrutements existants (concours externes et internes, listes d'aptitudes de droit commun) et seront organisés entre 2022 et 2026.
- ✓ Reconnaissance des compétences des personnels occupant des emplois qui concourent au développement de la recherche (quelle que soit leur BAP) ou des emplois d'appui à l'enseignement (plus particulièrement dans les BAP A, B, C, D, E et F) et en priorité ceux qui exercent des fonctions supérieures à leur emploi.

Détermination des emplois-types à publier pour l'examen professionnel ASI

- ✓ Compte tenu de l'incertitude quant au volume de promotion possible pour 2025, classement de 10 priorisations d'emplois-types à publier dont 5 sur liste principale et 5 sur liste complémentaire (15 promotions en 2022, 14 en 2023, et 10 en 2024)
- ✓ Méthode pour la détermination des 10 emplois-types à remonter au MESR : priorisation selon vœux des PS et C et DC en tenant compte également :
 - de l'orientation recherche de la LPR
 - des viviers de techniciens éligibles par BAP et emplois-types
 - des concours ASI ouverts en parallèle
 - des résultats ASI LPR 2023 (listes complémentaires et admissibilités)

NB : pas d'exclusion de BAP a priori

Liste des emplois-types ASI retenus pour 2025 :

✓ **Liste principale :**

BAP A	1	Assistant-e ingénieur-e en expérimentation et instrumentation biologiques
	1	Assistant-e ingénieur-e en biologie, sciences de la vie et de la terre
BAP J	1	Assistant-e des ressources humaines
	1	Assistant-e en gestion administrative
	1	Assistant-e en gestion financière et comptable

✓ **Liste complémentaire classée :**

BAP C	1	Assistant-e ingénieur-e en instrumentation et techniques expérimentales
BAP F	2	Assistant-e de ressources documentaires et scientifiques
BAP C	3	Assistant-e ingénieur-e en réalisation mécanique
BAP C	4	Assistant-e ingénieur-e électronicien-ne
BAP B	5	Assistant-e ingénieur-e en analyse chimique

REPYRAMIDAGES ASSISTANTS-INGÉNIEURS (ASI) 2025

Consulter l'[annexe 10](#).

Le choix des emplois-types pour le repyramide-ASI 2025 dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) - soit 10 possibilités de repyramidages ASI à l'Université de Lorraine au titre de 2025 - est approuvé par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	8
Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	26
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

13. MODALITÉS d'ATTRIBUTION de la PRIME d'ENCADREMENT DOCTORAL et de RECHERCHE (PEDR) à destination des HOSPITALO-UNIVERSITAIRES – ANNÉE 2025

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 11

M. Olivier GARET ne voudrait pas entendre dire qu'il n'est pas possible d'avoir une discussion sur les montants.

La Présidente n'est pas d'accord avec M. Olivier GARET sur ce point.

Mme Myriam DORIAT-DUBAN proposait de stabiliser cette année le montant à hauteur de 4 300 €.

Les modalités d'attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) à destination des hospitalo-universitaires – pour l'année 2025 – sont approuvées par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	8
Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	2

PAUSE DÉJEUNER

DÉPART de M. GREENWOOD James
Procuration à M. MARTRETTE Jean-Marc
Nb de présents : 18
Nb de représentés : 9

DÉPART de M. GNAEDINGER Éric
Procuration à Mme RABAN Catherine
Nb de présents : 17
Nb de représentés : 10

14. CRITÈRES 2025 du FONDS de SOLIDARITÉ et de DÉVELOPPEMENT des INITIATIVES ÉTUDIANTES (FSDIE)
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS **ANNEXE 12**

M. Jules FERBER expose qu'au global, 650 000 € ont été distribués dans le cadre du FSDIE en 2024 (900 000 € ont été demandés).

Il rappelle que tous les seuils et tous les plafonds avaient été augmentés après la période du covid-19. Maintenant, pour maintenir le dispositif du FSDIE, il faut revenir à des plafonds un peu plus bas.

- Une obligation de demande de co-financement est désormais demandée aux composantes pour que ces dernières les suivent et subventionnent bien les événements concernés
- Le comité FSDIE recevait systématiquement les associations qui demandaient plus de 3 000 € de subvention (hors week-ends d'intégration). Ce seuil est remonté à 5 000 €
- Pour les projets culturels, le seuil passe de 5 000 à 4 000 € et de 15 000 € à 10 000 € pour les projets inter filières
- Pour les projets hors-culturel, le seuil passe de 5 000 à 3 000 €
- Les voyages (voyage au ski, par exemple) sont limités à 1 par an et par association

- **Les week-ends d'intégration, de désintégration et de gala** sont limités à 1 par an et par association ; les seuils sont redescendus selon les tranches :
 - de 2 500 € à 2 000 €
 - de 5 000 € à 3 000 €
 - de 7 500 € à 4 000 €
- A été ajouté un **forfait de 1 000 €** pour les associations qui souhaitent mettre en place des distributions de protections menstruelles sur leur campus, au lancement de l'action
- En matière de **fonctionnement**, il est proposé de supprimer une tranche :
 - pour un budget annuel (N-1) entre 0 et 15 000 € => **300 € de fonctionnement**
 - pour un budget annuel (N-1) de plus de 15 000 € => **600 € de fonctionnement**

∞ ∞ ∞

M. Natan GOULIN exprime l'inquiétude de l'association étudiante Fédélor face à la diminution des plafonds de demandes et de subventions de la FSDIE par les associations. Premier acteur de lutte contre le mal-être étudiant et l'isolement social, l'association compte énormément sur ces subventions et beaucoup ont déjà réalisé leur bilan prévisionnel en fonction des anciens plafonds.

Même si la situation est complexe et que le FSDIE n'a pas suffisamment de moyens pour répondre à toutes les demandes, diminuer des plafonds, c'est nier que certaines associations touchent beaucoup plus d'étudiants que d'autres.

Quant à la baisse brutale de la FSDIE de fonctionnement, elle chagrine Fédélor car cette subvention représente la preuve du soutien de l'Université de Lorraine vers la vie associative ; de plus, cette subvention n'existe pas partout – ce dont l'Établissement peut être fier. Les associations n'auront pas d'autre choix que de faire payer davantage les étudiants pour compenser.

M. Natan GOULIN relate que les élus Fédélor pensent qu'un travail doit être effectué par la commission FSDIE sur le filtrage des dossiers et sur les montants alloués, au cas par cas, pour répartir correctement son enveloppe, plutôt que de diminuer des plafonds.

Le filtrage, le comité le fait déjà entre les dossiers qui ne sont pas bien remplis, par exemple. L'idée est de partager les ressources entre les différentes associations en favorisant de plus petits éléments. En tant qu'ancien associatif, M. Jules FERBER comprend la position de M. Natan GOULIN mais, pour que la gestion et la répartition de l'enveloppe soit tenable, il était obligatoire de modifier le dispositif, reconnaît M. Jules FERBER.

Le comité FSDIE recevra les associations pour des demandes de plus de 5 000 €, or la seule demande en 2024 supérieure à ce montant est une demande inter-associative. M. Natan GOULIN s'interroge quant à savoir si, au final, beaucoup trop de demandes ne seraient pas coupées pour laisser la place aux seules demandes inter-associatives.

Des demandes inter-associatives ou des événements qui touchent plusieurs filières, précise M. Jules FERBER. Il est vrai que beaucoup moins de demandes passeront devant le comité FSDIE ; si le comité a des doutes sur un dossier (même pour une demande à 8 000 €), il a possibilité de convoquer.

M. Paul-Alexandre SCHMIDT-MERJAY pose des points de vigilance sur le plafonnement des déplacements : il est noté qu'ils vont être plafonnés à 3 000 € mais pour toute prise en charge de déplacement.

Rien que sur les transports, pour l'association dont M. Paul-Alexandre SCHMIDT-MERJAY est membre, le montant atteint 18 000 € pour un an : sur tous les événements, quand il y a consommation d'alcool, l'association met systématiquement à disposition des bus pour être sûre que les étudiants et étudiantes ne prennent pas de véhicule pour rentrer chez eux.

1/ Les plafonds sont explosés mais il faut se questionner sur un projet qui toucherait 87 étudiants, où l'allocation s'élèverait à 4 000 €, et Apogée qui touche 1 200 étudiants avec une allocation équivalente à 9 000 €. Quand on fait le rapport prix/étudiant, on reste plus « raisonnable ».

2/ Cette année, une bonification a été mise en place (voir le paragraphe Projets étudiants et responsabilité sociétale) :

« Lors du dépôt des dossiers, les associations ont la possibilité de mettre en avant les différentes actions mis en place lors des événements notamment sur 2 aspects : la transition écologique et/ou l'inclusion. En fonction des propositions émises, le comité se réserve le droit de proposer une bonification de la subvention accordée d'un montant maximum de 500€ pour chacun de ces sujets, soit 1000€ maximum. »

M. Paul-Alexandre SCHMIDT-MERJAY trouve cela une très bonne chose ; pour lui, la réflexion doit aller plus loin dans les projets étudiants en vue d'exiger que les lieux des événements soient des lieux sécurisés. Par exemple, à la soirée de gala, nous avons fait venir l'association ADDICTION France pour parler de la consommation d'alcool, ce qui ne représente pas un plus pour M. Paul-Alexandre SCHMIDT-MERJAY mais est nécessaire. Au lieu de faire de la quantité, faisons de la qualité, préconise-t-il.

M. Jules FERBER rejoint M. Paul-Alexandre SCHMIDT-MERJAY sur la prévention en soirée. Les associations seront sensées suivre les modules de prévention *Faites la fête* pour pouvoir demander des FSDIE. C'est un premier rempart. Les associations doivent démontrer ce qu'elles mettent en place lors de ces événements. En ce qui concerne la limite du 1 par an pour tout ce qui sera non-culturel, cela englobe principalement les week-ends de ski.

Si on utilise des moyens de transport pour d'autres événements (pas de voyage au ski), est-ce que, juste pour assurer un cadre de prévention, on pourrait aller au-delà de 3 000 € par an, demande M. Paul-Alexandre SCHMIDT-MERJAY.

La bonification pourrait aussi s'adresser à l'action de prévention, dans la limite du raisonnable, concède M. Jules FERBER.

C'est le rôle de la commission FSDIE de s'assurer de la répartition des moyens à un maximum d'associations ; il n'y a pas d'intérêt que cette répartition se fasse par réduction des plafonds, soutient M. Natan GOULIN qui aimerait qu'un travail soit engagé à l'avenir sur la construction avec les étudiants et les étudiantes mais aussi avec les associations qui bénéficient du FSDIE.

Les critères sont déjà passés en comité FSDIE composé de représentants étudiants, de représentants d'associations étudiantes labellisées « UL », ils ont été passés en Conseil de la Vie Universitaire (CVU) et arrivent en Conseil d'Administration. Les prochaines années, on pourra y faire plus attention, avance M. Jules FERBER.

La Présidente pense qu'il faut réengager le travail pour le futur, dès la rentrée de janvier 2025.

Les critères ont été modifiés en fin d'année car, en l'absence de fonds, la 5^{ème} session du comité a été supprimée. C'est de façon à maintenir cette 5^{ème} session, qu'il nous a paru raisonnable de baisser les plafonds en vue de satisfaire tout le monde, explique M. Pierre DEGOTT.

Quant à l'alcool, ce sujet est revenu dans les discussions lors des 2 dernières réunions du CVU. Certains élus ne nous suivent pas dans l'interdiction de consommer de l'alcool lors de certains événements, signale-t-il.

La Présidente évoque l'incidence de l'alcool sur les situations de violences sexistes et sexuelles et, pour elle, c'est un minimum que de se poser la question.

Selon M. Paul-Alexandre SCHMIDT-MERJAY, il faut mettre en place des dispositifs ou des formations qui vont essayer de prévenir les risques (il cite la formation « débit d'alcool » assurée par l'Université de Lorraine). Un suivi et un encadrement des associatifs est nécessaire.

Tout dépend du type de soirée et du type d'événement mais une réflexion doit être menée sur le financement ou le non-financement de certains événements uniquement tournés vers la festivité, ajoute M. Paul-Alexandre SCHMIDT-MERJAY.

Sans parler d'interdiction stricte de consommation d'alcool, il reste une vraie réflexion à conduire car les données des enquêtes sont édifiantes de ce point de vue-là, poursuit la Présidente.

La modification des critères d'éligibilité au Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) est approuvée par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16

Membres présents	17
Membres représentés	10
Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	6
Nombre d' ABSTENTIONS	1

15. MODIFICATION des CONDITIONS d'UTILISATION des LOCAUX de l'UNIVERSITÉ de LORRAINE, au BÉNÉFICE des ÉLUS ÉTUDIANTS et des ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES LABELLISÉES « AssoUL »
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 13

Pas de remarque.

Les modifications apportées aux règles d'utilisation des locaux par les associations étudiantes labellisées « AssoUL » **sont approuvées à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	10
Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	27
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

16. CAPACITÉS d'ACCUEIL et MODALITÉS d'ADMISSION – RENTRÉE 2025

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 14

M. Nicolas OGET rappelle que le Conseil d'Administration est invité à se prononcer sur :

- Les capacités d'accueil des diplômes Licence, Licence-Pro, BUT, Master, Ingénieur, MMOP
- Les places offertes et la répartition des places sur les plateformes de candidatures dont ParcourSup, MonMaster, e-candidat, CampusFrance
- Les attendus des formations, les critères d'admission, les pièces complémentaires demandées aux candidats
- Les motifs de refus sur la plateforme Mon Master / e-candidat

Rappel : pour les formations Post-Bac, c'est le Recteur qui arrête les capacités d'accueil sur proposition de l'établissement

Le document en **annexe 14** constitue la proposition de l'Établissement faite aujourd'hui.

M. Nicolas OGET propose tout d'abord un regard sur les capacités de l'offre de formation précédente, et, notamment, sur ce qui s'est passé en 2023 à l'issue de l'année universitaire 2023-2024.

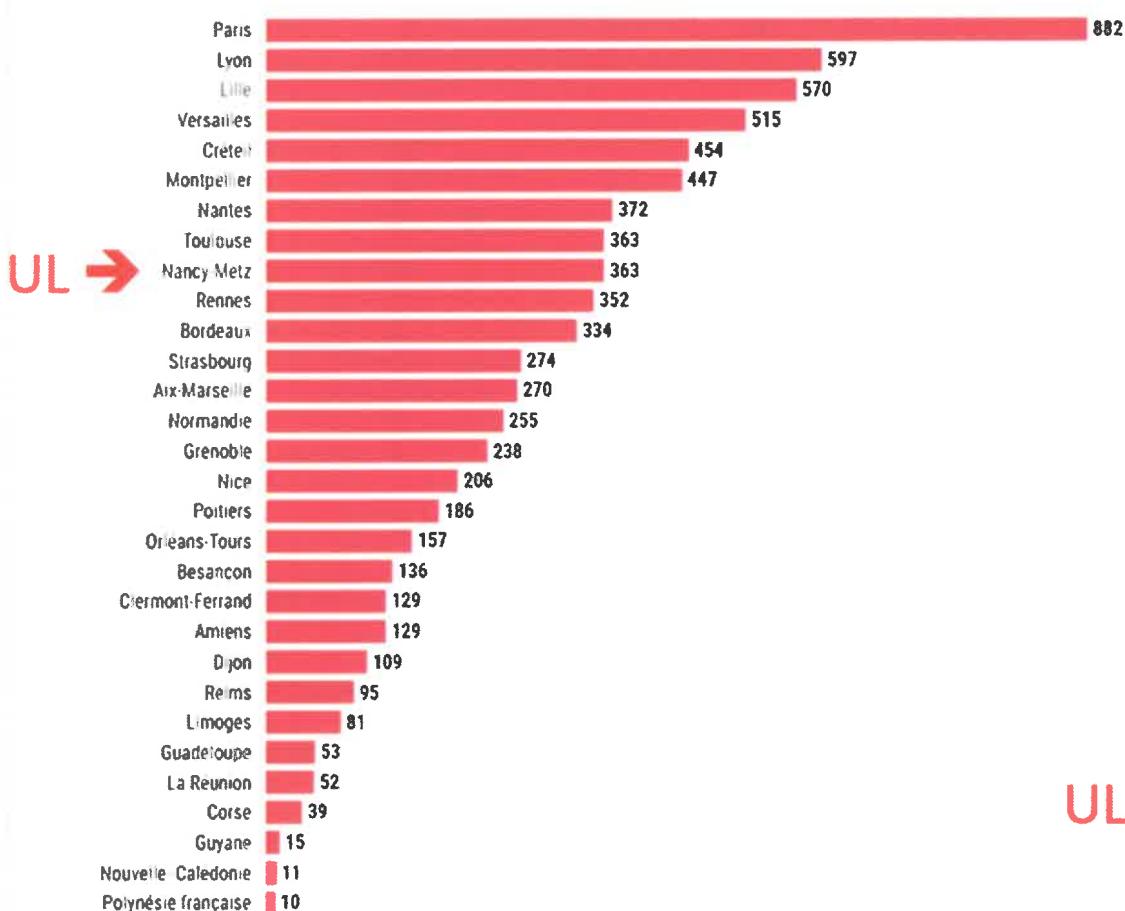
Le nombre de formations à l'Université de Lorraine par rapport aux autres universités en France s'avère relativement proche d'un certain nombre d'universités qui accueillent autant d'étudiants qu'à l'Université de Lorraine.

AEFDépêche n°702906 DATA Mon Master 2023

Nombre formations

882 formations proposées sur Mon Master sont dans l'académie de Paris

Répartition par académie des 7 694 formations proposées sur Mon Master en 2023.



Nombre candidatures

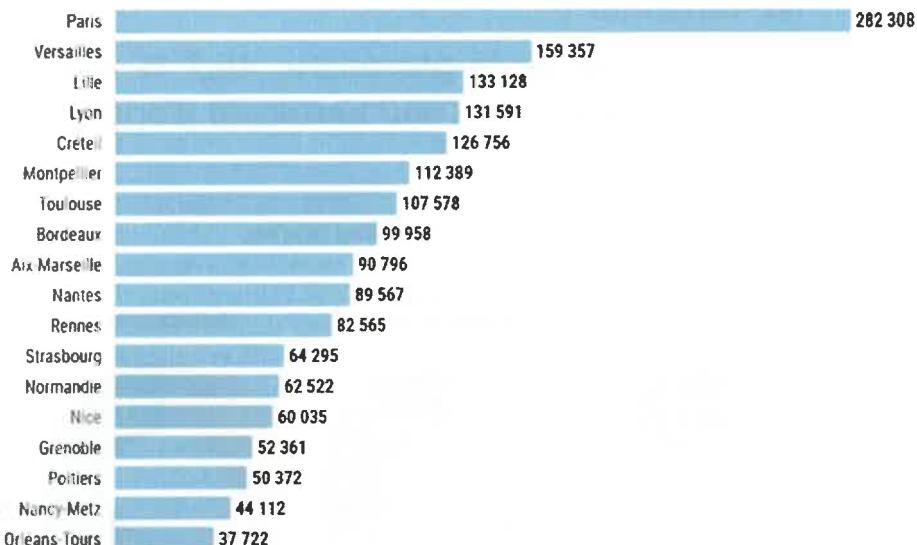
L'académie de Paris a reçu 282 308 candidatures

Répartition par académie des candidatures déposées sur Mon Master en 2023. Au total, 1 947 219 candidatures à des formations de niveau master ont été formulées sur la plateforme, par 209 324 candidats.

882

Vous pouvez également afficher le nombre de candidats par disciplines

Nombre de candidatures



En ce qui concerne le nombre de candidatures, il s'élevait 44 000 candidatures dénombrées sur la plateforme MonMaster, en 2023.

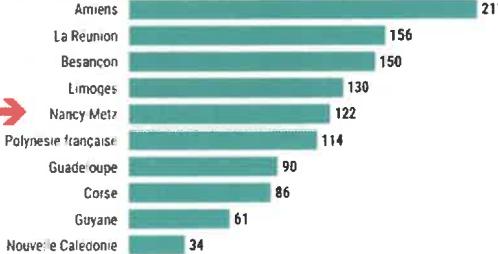
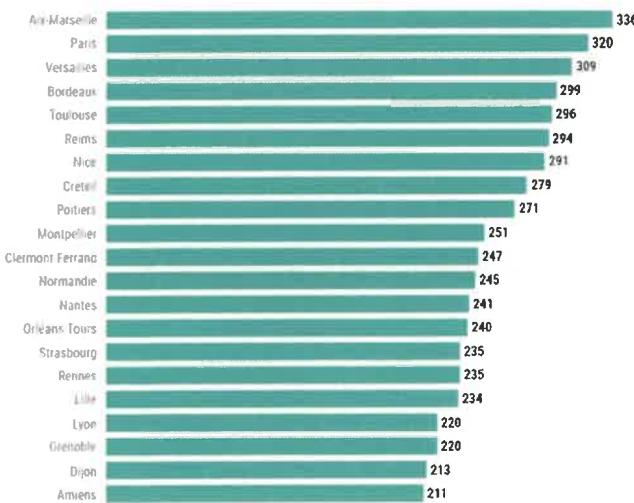
Ce chiffre peut paraître satisfaisant si on le rapproche des 5 000 étudiants inscrits en M1.

Nombre moyen de candidatures par formation

Les formations proposées dans l'académie d'Aix-Marseille ont reçu en moyenne

336 candidatures

Nombre de candidatures par formations proposées dans chaque académie. La moyenne toutes académies confondues est de 214 candidatures par formation.



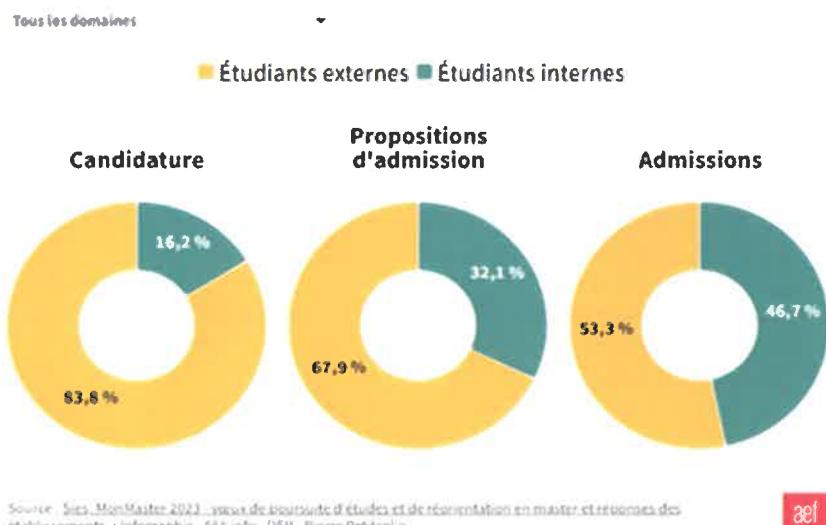
Source : Sies, [MonMaster 2023 - Les candidatures à l'entrée en master](#)

Parmi les classements de plus en plus nombreux, lorsqu'on étudie le nombre moyen de candidatures par formation, on peut se satisfaire que les vergers de mirabelliers en Lorraine soient tout juste plus attractifs que le lagon de Bora Bora, ironise M. Nicolas OGET.

Data Sup AEF, Dépêche n°711764

➤ Au national

- à l'issue de la procédure, 46,7 % des admis sont restés dans leur université d'origine



- 54 % des étudiants changent d'établissement en master

Au vu de la moyenne des candidatures, en France :

- g) sur les masters, on enregistre 84 % de candidatures extérieures puis 54 % d'admissions pour 46 % candidatures internes à l'Établissement

➤ A l'UL

- - 13 pt / moyenne nationale candidatures externes (71% vs 84%)
- 3^{ème} université à avoir le plus de candidatures internes (29% vs 16%)
- 43% de propositions d'admission « interne » (+11 pt)
- 65% admissions « internes » (+18 pt)

➡ **Problème d'attractivité**

Campagne de pub 2024



En 2024 : 63 562 candidatures confirmées

L'Université de Lorraine se situe à - 13 points par rapport au nombre moyen de candidatures externes.

Quand on regarde au niveau des admissions, les 65 % de candidatures internes signifient que l'Université de Lorraine a un problème d'attractivité sur des candidatures externes, puisqu'elle se situe à 18 points de moins en termes d'admissions par rapport à la moyenne nationale.

Il a été décidé de procéder à une campagne de publicité qui a permis d'avoir pour l'année 2024-2025 plus de 64 000 candidatures, ce qui représente une augmentation de 50 % de candidatures pour la rentrée 2024 sur les masters.

Constats 2024

1- Une sur-capacité d'accueil

- **ParcourSup** : en L, 2133 places vacantes sur 11744 soit 82% d'acceptation avec des variations de 0 à 100%. En BUT, 294 places vacantes sur 2892 soit 90% d'acceptation avec des variation de 23% à 120%
- **MonMaster** : 4286 acceptations sur 6554 places soit 65% de taux de remplissage (de 9 à 100%) soit 2268 places vacantes

➡ **Travail sur les capacités 2025** (demande aux collègues)

si nombre d'inscrits 2024 est inférieur à Capacité 2024

➔ cette dernière sera diminuée de 50% du delta observé

Capa 2025 = Capa 2024 – 0.5*(Capa2024 – Moyenne inscrits (23-24 : 24-25))



➡ **à reprendre pour 2026**

2- Pratiquement toutes les mentions ont épuisé les listes d'attente

➤ ParcourSup

- Il n'y a pas de souci d'accueil de néo-bacheliers (y compris L1 Droit, Psycho, Staps, PASS, BUT1)



➤ MonMaster

- Il y a des formations où le nombre de candidatures est inférieur ou égal à la capacité
- % de candidats classés / candidatures (hors FC et Alternance) : de 19% à 100%
- 145 des 164 FI* (avec ou sans FC ou alternance ou à distance) vont puiser dans le dernier quart des classés
- 128/164 dans les 10% derniers



Pb d'attractivité !

➡ **Travail sur les capacités à reprendre pour 2026**

La majorité des formations de l'Université de Lorraine vont épuiser les listes, y compris en master, ce qui dénote un réel problème d'attractivité.

3- Des formations sous les seuils (12 en L, L Pro, BUT, 10 en M, 8 en 100% Alt.)

➤ **plus de 120 formations sous le seuil (PT ou année de diplôme)**

➤ **64 sont également sous le seuil en 22-23 et 23-24 : 16 en L, 6 en LP, 14 en BUT et 29 en M**



➤ **Après échange avec les collegiums, ne pas arbitrer sur :**

- Les formations qui ont ouvertes cette année
- Les MEEF compte tenu de la réforme en cours
- Les Erasmus Mundus

➡ **Hors ces 3 situations, aux collegiums de mener une réflexion sur le maintien et/ou la non ouverture des formations**

- Les collegiums ont échangé avec le CF 19/11 : mutualisations complémentaires opérées et des réflexions sont engagées
- non ouverture 2025 : 4 parcours LAS, 6 parcours PE, BUT2 GACO MRPE, 1 L3 SpS en présentiel, L Pro Métiers du numérique CRRW, 3 MEEF (M1 Hôtellerie-restauration, M1 Sciences industrielles de l'Ingénieur, M1 Biotechnologie)

Dans le contexte du cadrage opérationnel et technique de l'offre de formation et du cadrage de mise en œuvre de l'offre de formation, il y a un certain nombre de seuils minimaux à l'Université de Lorraine :

- ❖ 12 en Licence (L), Licence Professionnelle (LP) et BUT
- ❖ 10 en Master (M)
- ❖ et le seuil en alternance avait été baissé à 8

Le constat à la mi-septembre était d'avoir plus de 120 formations sous les seuils : 64 de ces formations sont non seulement sous les seuils à la rentrée 2024 mais l'étaient également les 2 années précédentes (cela est vrai, quels que soient les diplômes – que ce soit en L, en LP, en BUT ou encore en M).

Vu le grand nombre de formations, nous avons pris la décision, avec les directeurs et directrices de collégium, que les formations ouvertes pour la première fois cette année se voyaient bénéficier d'une deuxième année. Nous avons convenu que les masters MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation) ne seraient pas considérés puisque nous sommes en pleine réforme - en cours ou pas en cours : dans les récents échanges avec la DGESIP (Direction Générale

de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle), il ressort beaucoup d'interrogations pour la rentrée prochaine, compte-tenu que nous n'avons toujours pas de ministre. Les Erasmus Mundus seront également exclus de la réflexion, précise M. Nicolas OGET.

Il a été demandé aux conseils de collégiums de mener une réflexion soit sur le maintien de ces formations sous le seuil, soit de se prononcer sur une non-ouverture à la future rentrée 2025.

Les différents collégiums sont venus présenter le résultat de leur réflexion en Conseil de la Formation (CF) du 19 novembre : Il y aura un faible nombre de non-ouverture de formations :

- ◆ 4 parcours L.AS (Licences avec "Accès Santé")
- ◆ 6 parcours en professorat des écoles
- ◆ 1 BUT GACO (Gestion Administrative et COnmerciale)
- ◆ 1 L3 en sciences pour la santé sur la partie présentiel, les collègues ont choisi de ne faire que de la formation à distance
- ◆ 1 LP dans les métiers du numérique
- ◆ 3 MEEF en 1^{ère} année où un nombre de candidats extrêmement faible avait été observé, ce qui avait posé des difficultés puisque, une fois que l'Établissement a accepté un candidat dans une formation, l'Établissement est obligé d'ouvrir la formation, même s'il n'y a qu'un seul candidat (obligation émanant de la DGESIP).

Capacités 2025

Post-Bac

BAC Lorraine : baisse démographique -431 G, -307 Tech, -70 Pro

Diplôme	Capacité 2024	Inscrits 2024	Néobach 2024	Capacité 2025	Diff. Capacité 25 / 24
L 1	11582	10874	6475	10608	-974
BUT 1	3012	2819	2142	2906	-106

Focus

Santé PASS 2024 → 2025 800 → 750 **Transfert de 50 places (non dérogation 70/30)**
LAS 2024 → 2025 232 → 282

PE 365 → 287

Echange DRAIO 02/12

- Travail sur réduction des sur-capacités bienvenu (à continuer)
- Propositions acceptées et seront proposées au Recteur pour être arrêtées

M. Nicolas OGET commente la diapositive :

En lorraine, une baisse démographique est bien constatée dans les lycées d'environ un peu plus de 400 étudiants en filière générale, 300 en filière technique et largement moins sur la filière professionnelle.

Au niveau des 1^{ères} années de Licence (L1), la capacité de plus 11 582 étudiants en 2024 est ramenée à 10 608 : en fait, l'Université baisse les surcapacités.

Par rapport au nombre de néo bacheliers de 6 475, l'Établissement dispose d'une marge de manœuvre extrêmement importante.

Concernant les BUT, l'Université de Lorraine abaisse les capacités d'accueil de 106 places ; là aussi, la capacité 2025 est nettement supérieure au nombre de néo bacheliers.

Dans la filière de la santé, le nombre global de places est maintenu mais avec un transfert entre les PASS et les L.A.S de 50 places, compte-tenu du fait qu'il n'y aura plus de dérogation 70-30 : à l'heure actuelle, il est possible de recruter à hauteur de 70 % à l'issue du PASS 1 et de 30 % à l'issue des L.A.S. La dérogation devrait sauter cette année.

Sur le parcours (Professorat des Écoles (PE), l'Université de Lorraine a enregistré 220 inscrits par rapport à 365 places ; elle a donc réduit de 50 % ce delta pour le ramener à 287 places.

M. Nicolas OGET relate que, lors de l'échange de la semaine dernière avec le Rectorat, ce travail réalisé sur les surcapacités a été expliqué ; ce travail, plutôt bienvenu, est amené à se continuer l'année prochaine.

Les propositions sur le post-bac ont été acceptées, après discussion et après apport de renseignements complémentaires, et seront proposées, si les membres du Conseil d'Administration les votent aujourd'hui, au Recteur pour être arrêtées.

Capacités 2025

Master

Diplôme	Capacité 2024	Inscrits 2024	Néo-entrants 2024	Capacité 2025
Master 1	6933	4848	1680	6803
MonMaster	5554			5887

Toujours en sur-capacité : + de 2000 places / inscrits

→ **Travail sur les capacités à reprendre pour 2026**

En ce qui concerne le M1, l'Établissement réduit la capacité de 130 places en proposant 6803 places. Comme le nombre d'inscrits s'élève à 4 800 et le nombre de néo entrants à 1 680, l'Établissement offre des capacités très largement supérieures.

Sur la plateforme MonMaster, la capacité 2025 affiche 5 887 places. Là aussi, l'Université de Lorraine est en surcapacité. C'est pourquoi, il faudra reprendre le travail dès le prochain semestre avec les directeurs de collégium.

Le CA est invité à se prononcer favorablement sur

- Les capacités d'accueil des diplômes L, L Pro, BUT, Master , Ing, MMOP
- Les places offertes et la répartition des places sur les plateformes de candidatures
dont ParcourSup, MonMaster, e-candidat, CampusFrance
- Les attendus des formations, les critères d'admission, les pièces complémentaires demandées aux candidats
- Les motifs de refus sur la plateforme Mon Master / e-candidat

Avec une réserve : ouverture et capacités d'accueil des 2 parcours de la L Pro *Communication et valorisation de la création artistique* (Métiers de la scène lyrique + Accompagnement des publics et partenariats dans le spectacle vivant) conditionnées à la signature des conventions de sous-traitance avec le CFA



M. Olivier GARET demande si, parallèlement au travail sur les capacités d'accueil, il y a une réflexion sur le nombre d'étudiants appelés car sur certaines formations, il est intéressant d'appeler un nombre d'étudiants supérieur au nombre de places.

C'est vrai que cette forme de *surbooking* est un peu utilisée dans l'Établissement, répond M. Nicolas OGET, mais on sait que si jamais l'ensemble des étudiants répondaient favorablement, l'Établissement serait obligé de les accepter.

L'idée n'est pas d'ajuster les capacités d'accueil au nombre de néo bacheliers car on risque de bloquer le système parce que les premiers vont attendre d'être acceptés partout avant de choisir. Par conséquent, il est normal de disposer d'un peu plus de places que le nombre d'admis que l'on souhaite avoir. Pour autant aujourd'hui, la marge est très importante et l'Université de Lorraine a de quoi diminuer largement ses capacités d'accueil.

Pour regarder la performance d'une formation, on regarde aussi le nombre de candidatures par formation pour sortir le taux de pression. Avoir une surcapacité signifie que la formation n'est pas attirante puisque le taux de pression est faible.

Il faut donc trouver le bon ajustement pour que cela ne soit pas défavorable à l'Université de Lorraine, enchérît M. Nicolas OGET.

La question est de savoir ce qu'on recherche : le service rendu aux étudiants ou des indicateurs qui ne sont qu'une tentative d'être un reflet du service que l'Établissement rend, interroge M. Olivier GARET.

Selon la Présidente, il existe une réalité qui est celle de la double stratégie des universités en général, à la fois politique de rayonnement, d'excellence à l'international et au national, et le service rendu en proximité. Là, on a une approche globale de la situation de l'ensemble des formations de l'Université de Lorraine ; dans le travail de dentelle conduit par M. Nicolas OGET, on vise à ne pas complètement renoncer à des formes d'exigence dans l'affichage de ce qu'est l'Université de Lorraine. La Présidente assure qu'à ses yeux, l'exigence est une composante aussi importante que celle de l'ouverture. La démarche effectuée avec la communauté relève d'une recherche d'équilibre entre exigence et ouverture.

L'Établissement explique au Rectorat qu'il est capable de former x milliers de personnes ; il faut adapter, dans la dentelle, la capacité d'accueil à la réalité de l'Université de Lorraine et à la recherche de cet équilibre entre exigence et ouverture.

M. Harouna SOULEY ALI relate qu'après avoir discuté avec la Présidente, M. Nicolas OGET a beaucoup discuté avec ma directrice de collégium et avec lui-même, et suite à leur écoute attentive, certaines places ont été basculées d'une formation à d'autres – ce dont ils ont été satisfaits.

M. Natan GOULIN souhaite savoir quels sont les noms des L.A.S (Licences avec "Accès Santé") qui ferment et si ces licences ferment sur volonté des composantes.

La situation a été discutée à la fois avec les composantes et avec le département PASS-L.A.S. Les 3 L.A.S fermées sont :

- h) le parcours sur le portail Sciences pour l'ingénieur
- i) le parcours sur Droit-Santé
- j) le parcours Économie

Les modalités d'admission et capacités d'accueil – pour la rentrée 2025 sont approuvées à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	10
Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	27
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

17. POLITIQUE TARIFAIRES – RENTRÉE 2025
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS
ANNEXE 15

M. Nicolas OGET indique qu'il s'agit de précisions apportées au document en [annexe 15](#).

La politique générale de tarification des actions de la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) pour la rentrée 2025 est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	10
Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	27
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d' ABSTENTIONS	0

Les points 18 à 22 sont soumis à un vote unique
18. MODIFICATION du CADRAGE de DIPLÔMES d'UNIVERSITÉ (DU) ou de DIPLÔMES NATIONAUX
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS
ANNEXE 16

Pas de demande d'intervention.

19. CRÉATION du DIPLÔME d'UNIVERSITÉ (DU) BioMIM
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS
ANNEXE 17
20. CRÉATION du PARCOURS-TYPE en LICENCE PROFESSIONNELLE Agronomie
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS
ANNEXE 18
21. CRÉATION du PARCOURS-TYPE du MASTER Pratique et Ingénierie de Formation
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS
ANNEXE 19
22. CRÉATION du CERTIFICAT de DÉFENSE et de SÉCURITÉ
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS
ANNEXE 20

Les points :

18. Modification du cadrage de Diplômes d'Université (DU) ou de Diplômes nationaux
19. Création du Diplôme Universitaire (DU) *BioMIM*
20. Création du Parcours-Type en Licence Professionnelle *Agronomie*
21. Création du Parcours-Type du Master *Pratique et Ingénierie de Formation*
22. Création du Certificat de défense et de sécurité

sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	10
Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	27
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

23. DÉTERMINATION du NOMBRE de SEMESTRES pour « CONGÉS POUR RECHERCHE ou CONVERSIONS THÉMATIQUES » (CRCT) pour l'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 21

Point récurrent, pas de présentation.

Les membres du Conseil d'Administration fixent à l'unanimité à 30 (trente) le nombre de semestres pour « Congés pour Recherche ou Conversions Thématiques » (CRCT) pour l'année universitaire 2025-2026.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	10
Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	27
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

24. POLITIQUE de VOYAGE relative aux DÉPLACEMENTS

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 22

Point AJOUTÉ

M. Guillain MAUVIEL remarque que ce sujet revient tous les ans. Cette année, il a un caractère politique avec quelques transformations qui ont des conséquences non négligeables sur les agents.

La mobilité professionnelle à l'Université de Lorraine représente plus de 5 % de son impact, n'incluant pas les déplacements domicile-campus.

La gouvernance considère que cet impact est sous-estimé ; avec les outils de l'ADEME (Agence de la transition écologique), le taux de l'impact carbone des achats de l'Établissement approcherait les 10 %.

2,3 M de km effectués en 2023, soit 910 k€ de remboursement

Bilan 2023	Tonnes CO ₂	Montant k€
Avion en Europe	244 (13%)	195 (5%)
Avion hors Europe	982 (52%)	786 (18%)
Train	40 (2%)	1 212 (28%)
Déplacements routiers, hébergement, restauration, taxis...	626 (33%)	2 117 (49%)
Total	1 893	4 310

Les déplacements professionnels correspondent à des montants importants (plus de 4 M€).

Il faut aussi noter le poids des tonnes de CO₂ de l'avion en Europe, hors Europe ; on voit que le train a un impact financier important mais un impact CO₂ beaucoup plus faible.

Quant aux déplacements routiers, ils correspondent à des déplacements principalement en Lorraine.

Il ne faut pas oublier les autres impacts écologiques de la mobilité : pollution de l'air, contribution aux nuisances sonores, impacts sanitaires, ...

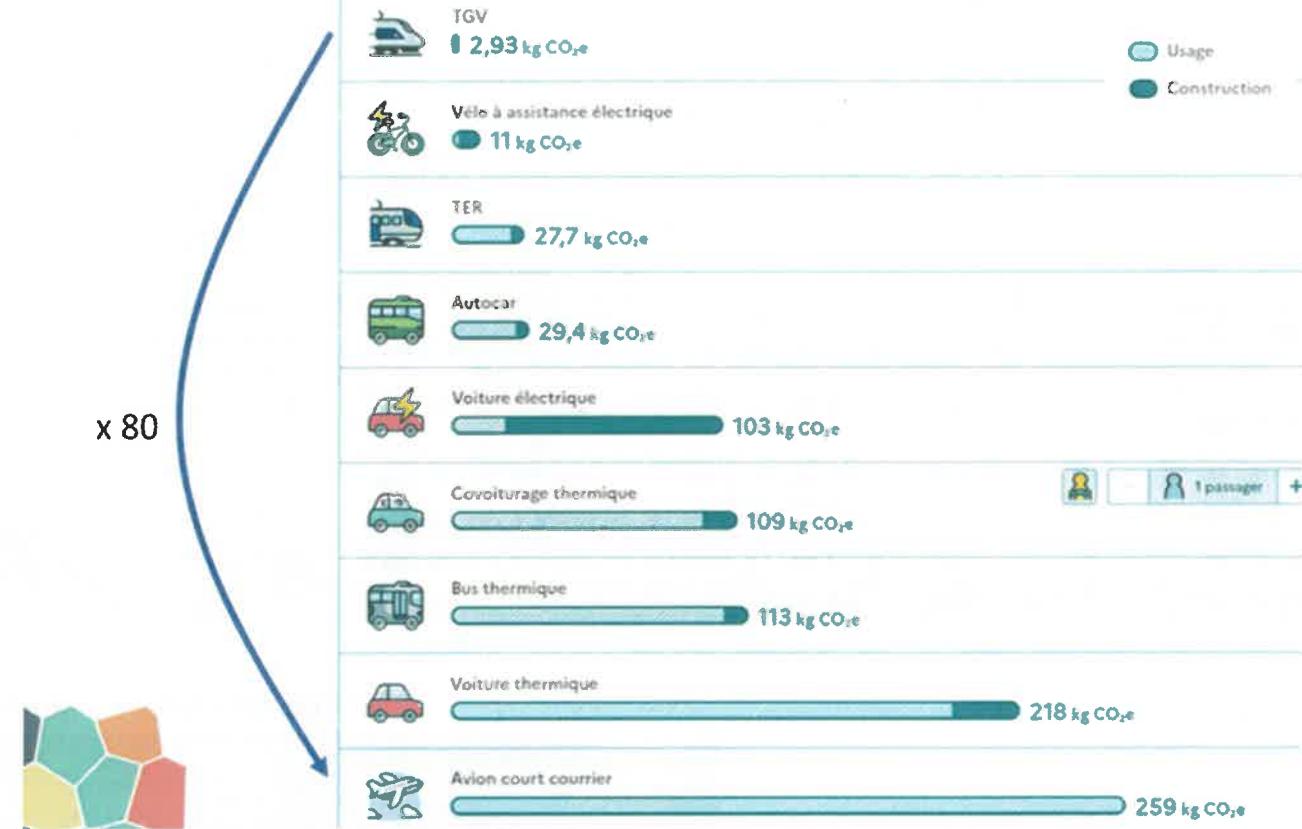
Notre objectif de décarbonation doit rester combiné avec les autres enjeux que les enjeux écologiques, insiste M. Guillain MAUVIEL.

Pour illustrer le fait que l'avion a beaucoup plus d'impact que le train, figure ci-après l'impact carbone des différents modes de transport, selon l'ADEME, avec à la fois l'impact lié à l'usage du mode de transport mais aussi l'impact lié à la construction des infrastructures et des moyens de transport eux-mêmes.

Par exemple, la voiture électrique a une part importante liée à sa construction et beaucoup moins à son usage – contrairement à la voiture thermique.

Quand on compare le TV à l'avion court courrier, il y a un facteur 80 entre l'impact du train et celui de l'avion.

Découvrez la quantité de CO₂e que vous émettez pour cette distance



Dans la politique voyages que nous allons examiner, nous avons voulu, dès 2025, une modération de l'usage de l'avion, en particulier, la restriction d'usage pour ce qui concerne la France et les pays limitrophes de la Lorraine : Pays Bas, Bénélux, Angleterre, Allemagne – des destinations que l'on peut atteindre en train dans un temps raisonnable, poursuit M. Guillain MAUVIEL.

On étudie, par ailleurs, la mise en place en 2026 d'une contribution carbone qui se trouve parmi les directives ministérielles de 2023 mais qui n'est pas soumise au vote d'aujourd'hui.

Dans le Schéma Directeur de TE (Transition Écologique) figure une politique d'accompagnement du changement, souligne M. Guillain MAUVIEL qui ne veut pas que la politique voyages se résume à 2 restrictions particulières.

Une des restrictions est la plus discutée existe déjà dans la fonction publique et porte sur le déplacement des agents. Le principe réside dans la règle suivante édictée par l'État : « les déplacements des agents en avion ne sont autorisés que s'il n'existe aucune alternative ferroviaire de moins de X heures ». La valeur de X est 4.

Les conséquences de l'application de cette loi, (si on prend les déplacements réalisés en 2023 et si on regarde quels en auraient été les effets) sont quasiment nulles – sans doute parce que nous nous trouvons en Lorraine et non à Paris. En effet, en Lorraine, aucun déplacement ne peut faire en avion en moins de 4 heures de temps.

Il faut passer à un scenario avec une valeur de 8h-9h-10h pour avoir un effet significatif. Mais, l'exemplarité vis-à-vis de la communauté universitaire et des étudiants est un critère important pour M. Guillain MAUVIEL, en termes de responsabilité. Il préfère privilégier l'impact carbone au temps de voyage.

Usage de l'avion : scénarii



- Méthode : simulation de l'effet d'une règle du type « Les déplacements des agents en avion ne sont autorisés que s'il n'existe aucune alternative ferroviaire de moins de X heures » **sur les émissions CO₂ et les coûts des déplacements réalisés en 2023 à l'UL**

	émissions évitées avec le changement en T CO ₂	émissions finales après les changements en T CO ₂	Diminution relative de l'impact carbone	Coût global des billets de train en 1ère classe à acheter	Coût global des billets d'avion économisés	Economies réalisées
Avant de changer nos déplacements		949				
Scénario respect réglementation -4h	3	946	-0,2%	1 870 €	3 522 €	1 650 €
Scénario -6h	10	939	-1,0%	13 385 €	17 559 €	4 170 €
Scénario -8h	32	917	-3,3%	47 510 €	29 956 €	-17 550 €
Scénario -9h	48	901	-5,0%	70 864 €	37 763 €	-33 100 €
Scénario -10h	56	893	-5,8%	85 414 €	74 856 €	-10 560 €

Réduction faible, mais significative, de l'impact carbone

Au-delà de son impact direct, cette règle démontre que l'UL est une organisation responsable et que ces agents sont exemplaires (effet d'entraînement possible sur les autres enjeux de décarbonation interne et externe)



Usage de l'avion : scénarii



Légende :

 Déplacement en train en - de 6H

 Déplacement en train en - de 8H

 Déplacements difficilement atteignables en train



Cette carte montre les destinations qui sont à moins de 6 h ou de 8h de train. Sur la base de 8h de train de gare à gare, on touche pratiquement toutes les grandes villes françaises, une bonne partie de l'Allemagne et de l'Angleterre, et l'intégralité du Bénélux.

Nouvelle politique voyage :

Modalités de gestion des déplacements professionnels

Deux mesures importantes dès 2025 :

Le déplacement aérien n'est pas autorisé dès lors que le déplacement ferroviaire peut être réalisé en moins de 9 heures porte à porte.

Pour les déplacements hors Lorraine, le déplacement en autosolisme (usage de la voiture seul ou seule) n'est pas autorisé dès lors que le déplacement ferroviaire peut être réalisé porte à porte avec une durée identique ou inférieure.
Exemples de villes concernées : Paris, Luxembourg, Strasbourg, Dijon, Lyon, Lille, Chartres, Le Mans, Rennes, Nantes

Cette règle doit néanmoins garder une certaine souplesse, en termes de dérogation car il y a de nombreuses bonnes raisons qui font qu'un agent ait à prendre l'avion à un moment donné : parce qu'il est aidant dans sa famille, parce qu'il a des enfants en bas âge, parce qu'il a le lendemain une réunion très importante, etc.

Gestion des demandes de dérogation : les dérogations à ces règles ne peuvent intervenir qu'à titre strictement exceptionnel, justifiées par une demande écrite du voyageur. La justification de la demande sera jointe à l'ordre de mission dans NOTILUS.

Une trace des demandes de dérogation sera conservée dans Notilus, spécifie M. Guillain MAUVIEL.



M. Bernard DUSSOUBS ne remet pas en cause les fondements de ces propositions. Il tient à illustrer quelques situations.

- a) En théorie, un Nancy-Dijon peut se faire en moins de 2 h en train, en trouvant le train qui va bien, qui peut être éventuellement le seul train de la journée à 6 h du matin, ou qui me permet de rentrer à 10 h du soir, énonce-t-il.
 - Si je dois être à Dijon à 14 h, c'est plus facile d'y aller en voiture et, dans ce cas, un train équivalent qui nécessitera de passer par Paris mettra un temps plus long. Que veut dire « durée de porte à porte » et à quel moment ?
- b) Dans le cadre du scenario des 9 h, imaginons d'aller à Pau en train. Concernant le tableau sur les coûts globaux (en page précédente), M. Bernard DUSSOUBS fait remarquer qu'un déplacement de 9-10 h risque d'induire des nuits d'hôtel supplémentaires par rapport à un déplacement en avion.
- c) Les composantes sont plus enclines à rembourser un déplacement en avion car il est moins cher que le train.
- d) M. Bernard DUSSOUBS est très étonné de lire en page 8 de l'**annexe 22** (3^{ème} paragraphe en partant du bas) que, dès lors qu'ils se déplacent professionnellement en voiture, les fonctionnaires doivent rouler moins vite que les autres catégories de la population : 110 sur autoroute à 130 et 100 sur une voie rapide 110.

- d) M. Guillain MAUVIEL précise qu'il ne s'agit pas d'une décision de l'Université de Lorraine mais d'une règle de l'État depuis le plan énergétique de ce dernier. Elle n'est pas soumise au vote des Administrateurs et Administratrices de l'Université de Lorraine.

- a) Le cas de Dijon représente l'exemple d'une des raisons possibles d'une demande de dérogation quand un rendez-vous fixé à une heure précise dans une ville et que le voyageur ne veut pas y être 5 h avant ou y rester 5 h après. C'est le rôle de l'ordonnateur secondaire, observe M. Guillain MAUVIEL.
- c) Sur l'aspect financier, on ne va s'occuper que des dépenses qui sont faites par l'Université de Lorraine ; si vous êtes invité par une autre université, c'est le bilan carbone de l'autre établissement qui est concerné. En tant qu'invité, les règles de l'Université de Lorraine ne s'appliquent pas.

La Présidente est persuadée que les discussions telles que celle-ci vont avoir lieu, petit à petit, partout en France dans les établissements publics dont certains d'entre eux mettront certainement en place d'autres dispositifs plus restrictifs que ceux proposés par l'Université de Lorraine.

On imagine souvent que la démarche de Transition Écologique (TE) est une démarche d'économies puisqu'on consomme moins. Selon la Présidente, l'Union Européenne l'a bien prise en compte dans le programme Erasmus ou dans les programmes européens. Quand on soutient la mobilité, il y a un sur-forfait qui va avec les mobilités plus respectueuses de l'environnement parce qu'on part du principe qu'effectivement, ces mobilités vont être plus coûteuses que des mobilités plus rapides et « low-costisées ».

C'est valable pour tout : un objet publicitaire fabriqué par des enfants-esclaves au bout du monde coûte beaucoup moins cher qu'un objet fabriqué en proximité, qui fait fonctionner l'industrie locale et qui est moins transporté – donc avec un coût sur l'environnement nettement moins important.

La TE, c'est un investissement et c'est une autre manière de dépenser ses moyens mais pas une manière moins chère de vivre ou de travailler, résume la Présidente.

Tout le monde dit que cela coûte beaucoup plus cher de voyager en train qu'en avion, poursuit M. Guillain MAUVIEL. Dans le tableau en page 70, avec des coûts de billets de train 1^{ère} classe, au final, le différentiel n'est pas important (quelques dizaines de milliers d'euros sur des dépenses qui se chiffrent à plusieurs millions d'euros).

Sur certaines destinations comme Londres, il est évident que l'Eurostar coûte très cher par rapport à un billet d'avion au départ du Luxembourg.

Par contre, M. Guillain MAUVIEL reconnaît que les nuits d'hôtel supplémentaires ne sont pas prises en compte dans le chiffrage des coûts figurant dans le tableau précité. Cela va coûter plus cher et c'est un choix. On encourage par ailleurs d'envisager de se déplacer un peu moins pour économiser, par exemple, 1 déplacement sur 3, ce qui permettrait d'avoir 2/3 des déplacements plus éco-responsables.

Nous avons des UMR (Unités Mixtes de Recherche) dans l'Université de Lorraine ; il faudra voir quels types de politiques mènent les EPST (Établissements Publics à caractère Scientifique et Technologique) pour savoir si elles sont plus permissives en la matière, expose M. Bernard DUSSOUBS.

L'idée de faire moins de déplacements séduit M. Bernard DUSSOUBS à condition de disposer de chiffres précis. Se dire que remplacer tous les déplacements par une visioconférence, c'est une bonne chose et cela fait gagner du temps. En termes de CO₂, faire une journée de visioconférence avec Paris au lieu de se rendre en TGV à Paris, M. Bernard DUSSOUBS n'est pas sûr que la formule coûte moins cher.

M. Guillain MAUVIEL fait référence à un document élaboré pour faire le comparatif visioconférence vs avion ; le facteur était de l'ordre de 1 000. L'écart entre la visioconférence et le train est moindre mais la visioconférence reste largement devant et encore plus en coupant la caméra...

... seulement si tu es en France, intervient M. Bernard DUSSOUBS, avec des serveurs alimentés par de l'électricité nucléaire. M. Bernard DUSSOUBS n'est pas certain qu'en passant par un serveur aux États-Unis alimenté par de l'électricité produite par une centrale à charbon, ce soit aussi clair que cela.

Il faudrait aussi regarder le nombre de déplacements de la personne, propose M. Olivier GARET, car ce n'est pas la même chose pour quelqu'un qui fait 1 déplacement tous les 3 ans et quelqu'un qui en effectue 5 dans l'année.

En tant qu'ancien jeune parent, M. Olivier GARET sait que lorsqu'il faisait un déplacement pour motif professionnel, il y avait forcément un impact sur le conjoint qui reste à la maison ; 2 heures en plus ou en moins font une différence.

M. Olivier GARET pense qu'il ne faut pas seulement regarder tel déplacement mais ce que la personne réalise dans sa vie professionnelle.

La politique de voyage relative aux déplacements **est approuvée** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Quorum	16
Membres présents	17
Membres représentés	10
Nombre de votants	27
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	23
Nombre de voix CONTRE	4
Nombre d' ABSTENTIONS	0

La Présidente lève la séance à 16 h 15.



Hélène BOULANGER
Présidente de l'Université de Lorraine

